

PORT d'ATELIER

Honneur le chef de section

v. B. 54

et

Vesoul.

Afin de renseigner notre Arrondissement de Traction, pourriez-vous nous faire parvenir un plan, d'après la situation actuelle, de l'alimentation hydraulique de Port d'Atelier.

Bien à Tous.
P/le chef de Depot

111
14/13
14

15/05

Je ne possède plus de plan demande
Depuis 2 ans PA est frasse successivement de Troyes à Mulhouse et à Troyes et a chaque fois MT m'a demandé les plans - ai plus. Je pense qu'en ce moment, les Arrondissements

Arrondissement de Traction
de Strasbourg

Strasbourg, le

5 MAI 1957

No 283/t6 N5

Monsieur le Chef de dépôt

à VESOUL

HT 32a
Port Atelier

OBJET: Port d'Atelier. Alimentation hydraulique.

Je vous adresse ci-joint le dossier de l'alimentation hydraulique de Port d'Atelier qui m'a été adressé par le dépôt de Chalindrey via TRA1. Je vous prie de vérifier le schéma y inclus de cette alimentation hydraulique, de le rectifier, le cas échéant, d'après la situation actuelle et de me le communiquer afin que je puisse faire établir un calque de celui-ci.

L'Ingénieur Principal
Chef du 8e Arrondissement: *C.W.*

T. M. ...

*M. Scrag
demander
schéma à fin
à VB
Plan demandé
le 13/3/57*

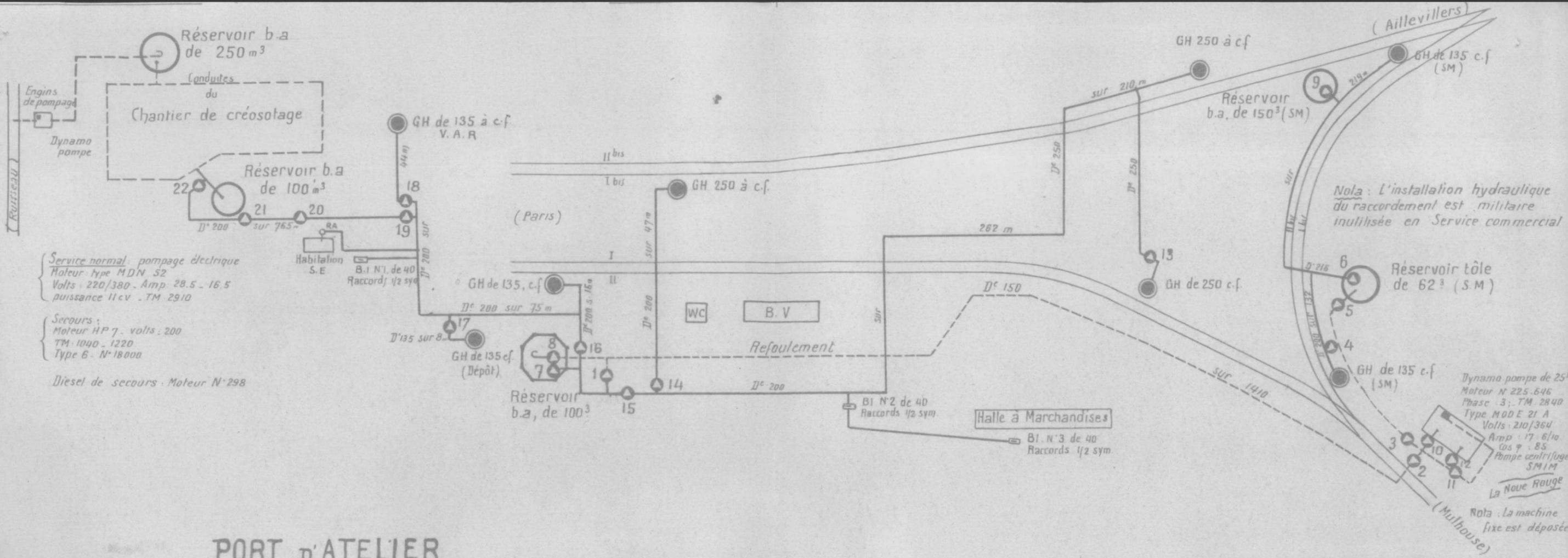
Port d'atelier

IV *[faint handwritten text]*

Figs F

O VAK 15

5 *[faint handwritten text]*



PORT D'ATELIER

Vérification de l'Étanchéité des canalisations d'eau

Essais faits le 195

N° des Opérations	Pression en aval de la vanne sur laquelle le compteur est monté en by-pass	PERTE D'EAU			Observations
		Totale (en litres) par 10 minutes	par Tronçon de Secteur en litres par 10 minutes	(2) Totale par dénivellation au réservoir sur 1" au moins en mètres cubes par heure	
1	1 ^h 4	0	-	-	Compteur monté sur RV 7 fermé Toutes vannes ouvertes sauf 22 et 7

Renseignements complémentaires - Observations et Mesures prises

Revision à faire à la norme de la ligne hydraulique V I

(2) lorsque l'essai ne pourra avoir lieu à l'aide du compteur (vanne détériorée, non équipée, etc) il devra être effectué par dénivellation au réservoir

Le _____

Vu:
 Le Chef du 2^e Arrondissement MT
 Date 5 JUIN 1953

1 Port d'Atelier le 20-3-1953
 Le Chef de District

8 LE CHEF DE DÉPÔT
 [Signature]

PORT D'ATELIER -

TRA.
#18
Service FL-MT

CONSIGNE COMMUNE EX MT N°1 VB

RELATIVE A LA CONDUITE, A LA SURVEILLANCE ET A L'ENTRETIEN
DE LA STATION DE POMPAGE ELECTRIQUE DE
PORT D'ATELIER
(alimente également le chantier de créosotage)

Application des instructions de la lettre MT-M8-U11-2206 du 24-4-47 et de l'ins-
truction de Service MT32 n°2 du 22-12-47. 34 B 113

I.- CONSTITUTION DE LA STATION DE POMPAGE

Équipement normal: un groupe électro-pompe de 25 m³/h

Équipement de secours: Pompe avec moteur à essence en réserve au Dépôt de Vesoul.

Alimentation par distribution communale: néant

II.- CONDUITE

1°) Groupe électro-pompe:

En fonctionnement normal, le groupe électro-pompe est commandé automatiquement. En cas de non fonctionnement de l'appareillage automatique, la commande à main du groupe est assurée par l'agent du poste C sur ordre du Chef de sécurité de la gare.

2°) Équipement de secours:

La conduite du moteur à essence est assurée par le dépôt de Vesoul, qui assurera son transport et sa mise en place.

La mise en service est demandée au dépôt par l'agent FL qui constate l'avarie du groupe électro-pompe.

3°) Alimentation communale:

La mise en service de l'alimentation par la distribution communale est demandée par le dépôt de au district

III.- SURVEILLANCE

La surveillance de la station de pompage comprend différentes mesures qui incombent aux Services désignés ci-après:

DÉSIGNATION DES MESURES	SERVICES CHARGÉS DE L'EXÉCUTION
1°) Surveillance du niveau d'eau	EX- Chef de sécurité de la gare
2°) Chauffage électrique	Équipe FL du Dépôt de Vesoul.
3°) Chauffage additionnel du local par poêle Lorsque la température extérieure descend à moins 15 degrés C	VB- Chef de district de Port d'Atelier
4°) Fourniture de combustible pour ce chauffage	Dépôt de Vesoul
5°) Nettoyage mensuel du local	Équipe FL du Dépôt de Vesoul
6°) Nettoyage en cas d'utilisation des installations de secours	Dépôt de Vesoul
7°) Nettoyage lorsqu'un autre service exécute des travaux	Service exécutant ces travaux

net m muller

AVIS A DONNER EN CAS DE MANQUE D'EAU

Lorsque pour une raison quelconque l'eau fait défaut dans l'alimentation hydraulique, l'agent qui en fait la constatation avise son Chef d'établissement: Celui-ci avertit immédiatement:

soit verbalement, soit téléphoniquement (avec confirmation écrite), soit par dépêche le dépôt de Vesoul

Le dépôt fait intervenir son agent FL et avise par dépêche les dépôts, permanences et gares intéressés, du manque d'eau.

~~NOTE: Si le manque d'eau est constaté par un agent FL, celui-ci avise directement le dépôt. Reprises de la fourniture d'eau:~~

Des la reprise de fourniture d'eau, l'agent (~~FL ou Traction~~) qui a assuré cette reprise avise verbalement ou téléphoniquement ou par dépêche le dépôt de Vesoul

Le dépôt avise les établissements qu'il avait avertis du manque d'eau.

IV.- ENTRETIEN

1°) Groupes électro-pompes:

L'entretien du groupe électro-pompe incombe à l'^{Agent}~~équipe~~ FL du dépôt de Vesoul qui procède aux révisions périodiques et effectue tous travaux nécessaires au maintien en bon état de fonctionnement des pompes, moteurs électriques, appareillages, conduites d'aspiration avec leur crépine et conduites de refoulement jusque, et non compris, la première vanne d'arrêt. Les révisions, avec les constatations et interventions faites sont consignées sur le carnet de visite de la station de pompage.

~~Pour l'exécution de dépannages urgents ou de travaux dépassant leurs moyens, les électriciens peuvent demander le concours du personnel du dépôt.~~

2°) Équipement de secours:

L'entretien du groupe à essence incombe au dépôt de Vesoul

3°) Conduites de refoulement et de distribution, vannes, puits, chambres de prise d'eau, filtres, barrages, aqueducs, réservoirs:

L'entretien de ces installations incombe à la Section VB de Vesoul (1551)

V.- OBSERVATIONS PARTICULIÈRES:

En cas d'arrêt accidentel ou insuffisance d'eau le chantier de créosotage peut s'alimenter directement dans la rivière "La Superbe". Lorsque le réservoir n'est plus rempli qu'aux 2/3 le chef de sécurité fait assurer la commande à main du groupe et avise le Dépôt de Vesoul. Un contrôle visuel et sonore du niveau critique est installé en gare.

Établi le 20 Juin 1957

Le Chef du 5^{ème} Arrondissement de L'Exploitation

signé: Tillit

Le Chef du 8^{ème} Arrondissement de Traction

signé: Eschmann

Le Chef du 8^{ème} Arrondissement du Matériel

signé: Bernier

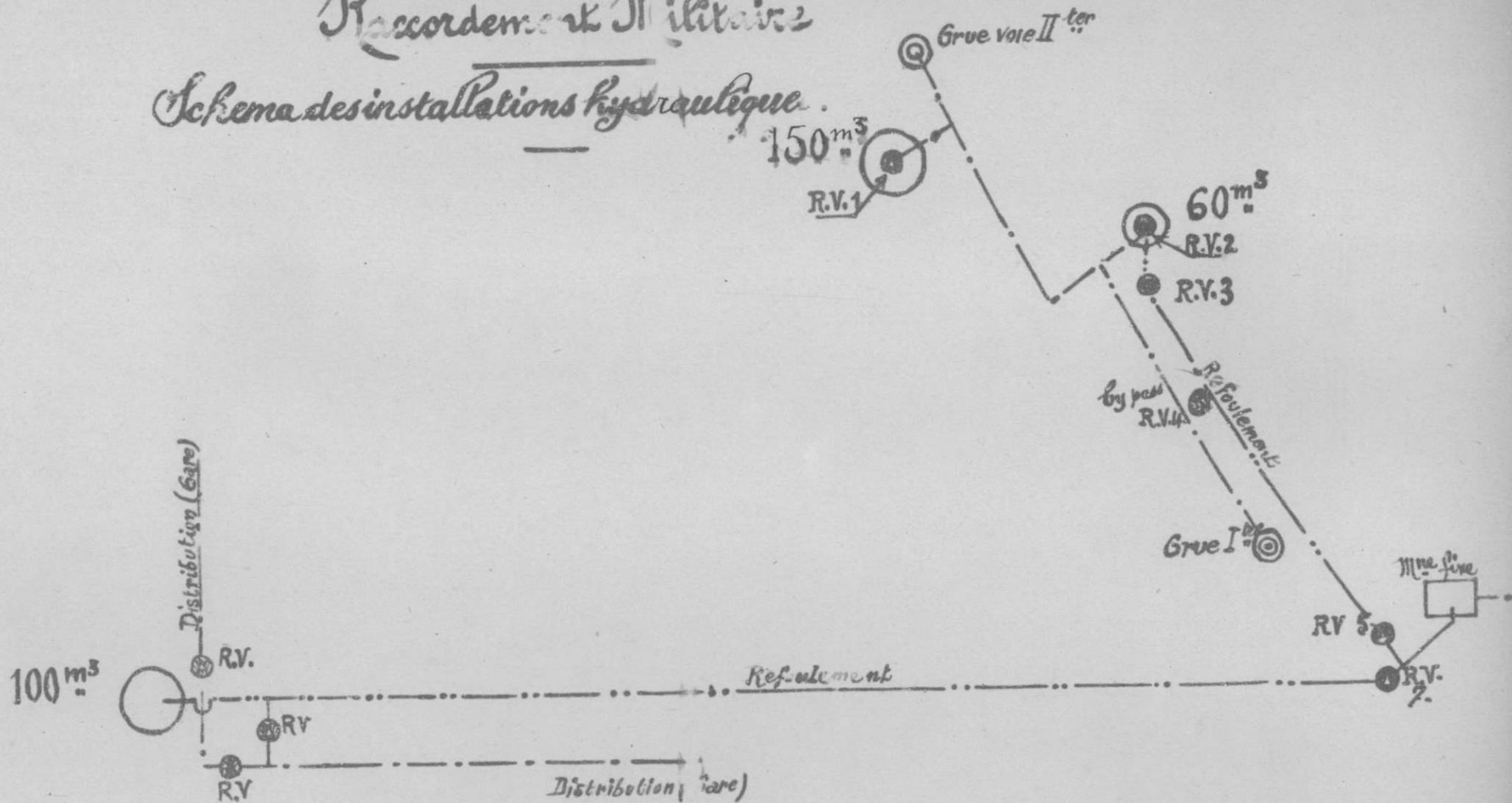
Le Chef du 5^{ème} Arrondissement V.B.

signé: Guitaut

Rect. no 1. du 1-3-61.

Port d'Orléans
Raccordement Militaire

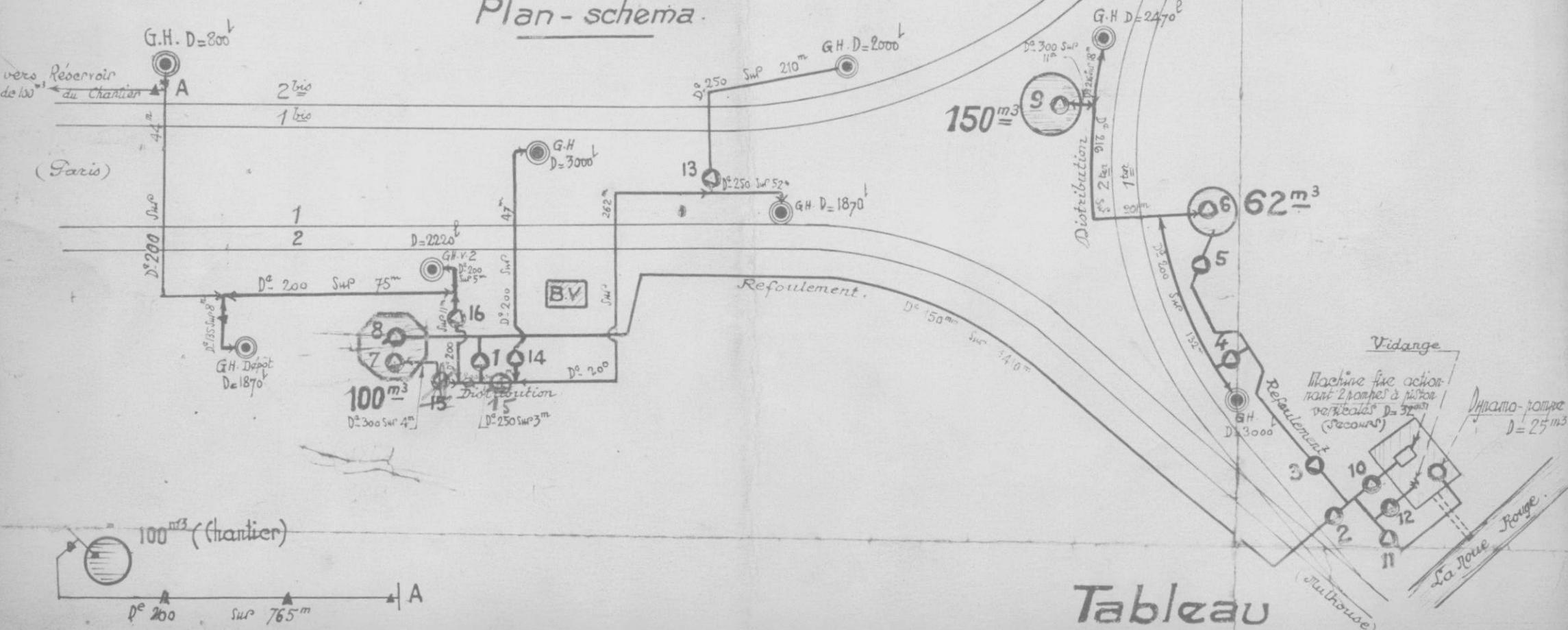
Schema des installations hydraulique.



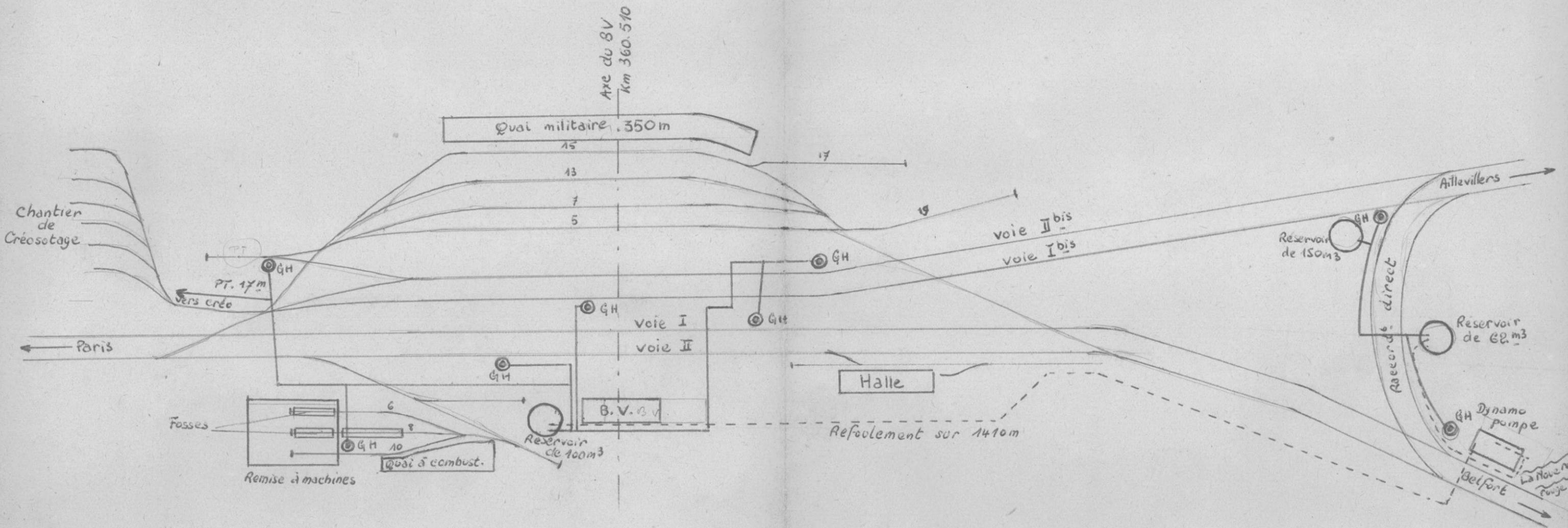
Gare de Port d'Atelier

Consigne pour l'alimentation hydraulique

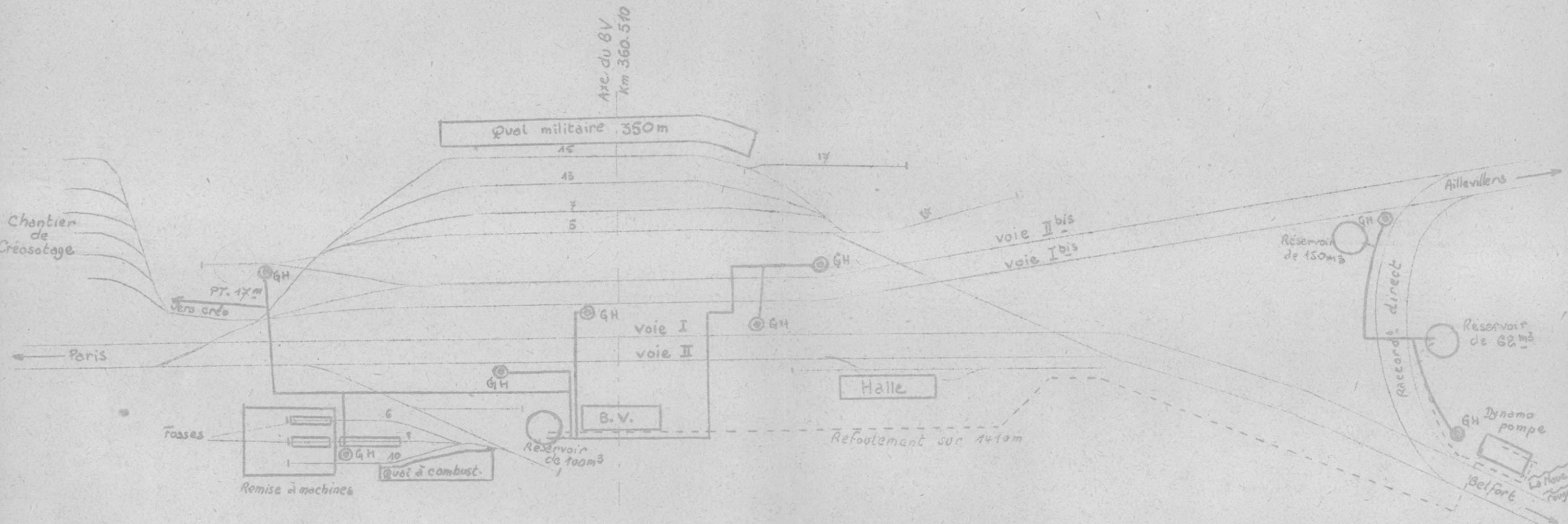
Plan - schéma.



PORT D'ATELIER Schéma des installations



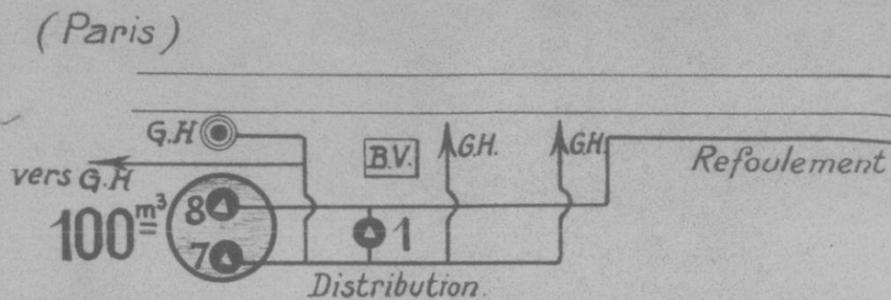
PORT D'ATELIER Schéma des installations



GARE DE PORT D'ATELIER.

Consigne pour l'alimentation hydraulique.

Plan-schéma.



Nota: Pour tous les R.V. le sens d'ouverture est celui des aiguilles d'une montre.

TABLEAU

indiquant les positions que doivent occuper les divers robinets dans chacun des cas mentionnés dans la 1^{ère} colonne.

Cas qui peuvent se présenter.

Temps ordinaire Les grues sont alimentées par le réservoir de 100^{m³}, l'eau étant refoulée dans ce réservoir.

L'eau est refoulée exclusivement dans le réservoir de 100^{m³}.

Les 3 réservoirs sont en état et peuvent fonctionner ensemble (Cas normal)

L'eau est refoulée exclusivement dans l'un ou l'autre des réservoirs du raccordement

Remplissage direct du réservoir de 150^{m³}
Remplissage exclusif du réservoir de 62^{m³}
L'eau est refoulée dans le réservoir de 62^{m³}, pour remplissage simultané de ce réservoir et de celui de 150^{m³}.

Les réservoirs de 150^{m³} et 62^{m³} peuvent seuls fonctionner ensemble (celui de 100^{m³} est hors service.)

L'eau est refoulée dans le réservoir de 150^{m³}

Les réservoirs de 100^{m³} et 62^{m³} peuvent seuls fonctionner ensemble (celui de 150^{m³} est hors service.)

d: 62^{m³}

d: 100^{m³}

Les réservoirs de 100^{m³} et 150^{m³} peuvent seuls fonctionner ensemble (celui de 62^{m³} est hors service.)

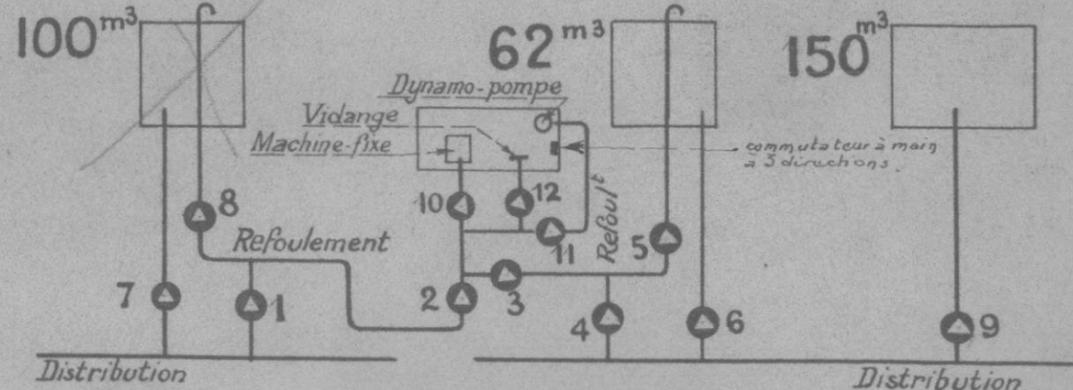
d: 100^{m³}
d: 150^{m³}

Le réservoir de 100^{m³} peut seul fonctionner (les réservoirs de 150^{m³} et 62^{m³} sont hors service.)

d: 150^{m³} d: 100^{m³} et 62^{m³} d:

d: 62^{m³} d: 100^{m³} et 150^{m³} d:

— Elevation. —



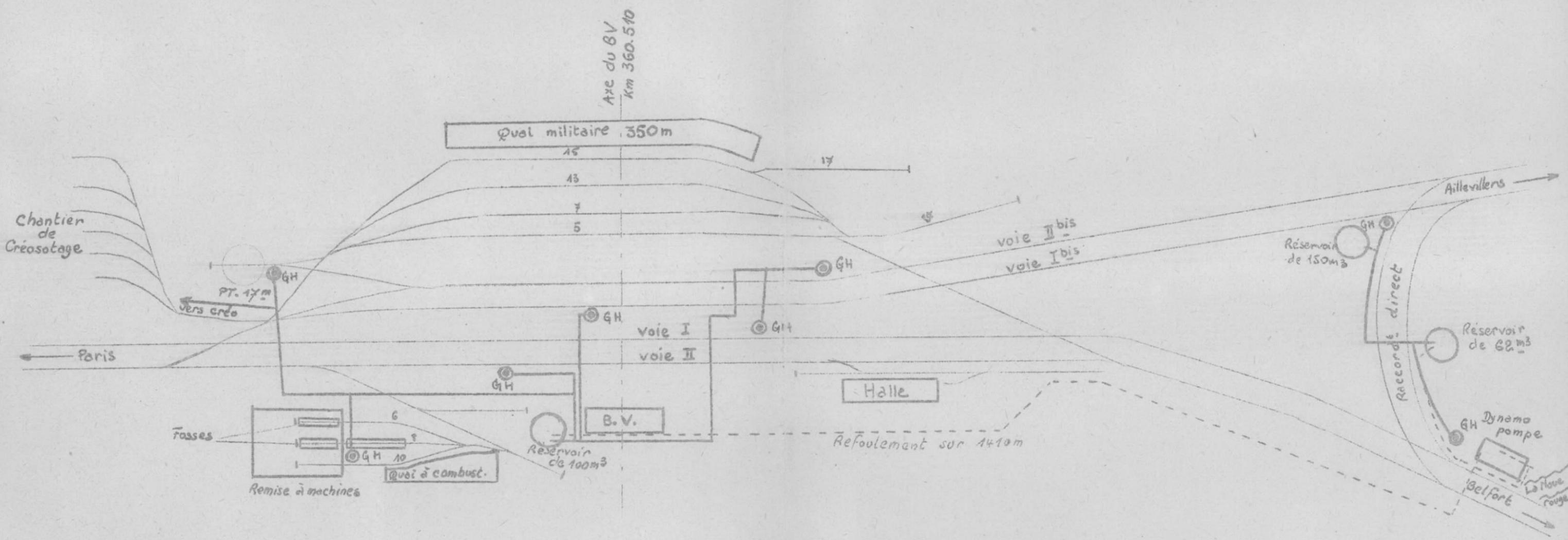
— Nota important —

Les R.V. n° 10 et 12 sont normalement fermés et l'alimentation est assurée par la dynamo-pompe dont le fonctionnement est assuré automatiquement par le niveau de l'eau dans le réservoir de 100^{m³}. Un commutateur à main à 3 positions permet: soit, ce fonctionnement automatique, soit son arrêt, soit son fonctionnement continu. En cas d'avarie à la dynamo-pompe, l'alimentation est assurée par la machine fixe. Avant de mettre en marche la machine fixe, il faut: ... Amener le commutateur sur la position arrêt (position horizontale), Fermer le R.V. n° 11 et ouvrir le R.V. n° 10. De plus, quand on passe d'un cas à l'autre du tableau ci-dessous, il faut: soit placer le commutateur sur la position arrêt si l'on utilise la dynamo-pompe; soit arrêter la machine fixe si l'on utilise cette dernière, ayant d'effectuer la manœuvre des vannes n° 1-2-3-4-5 et 8.

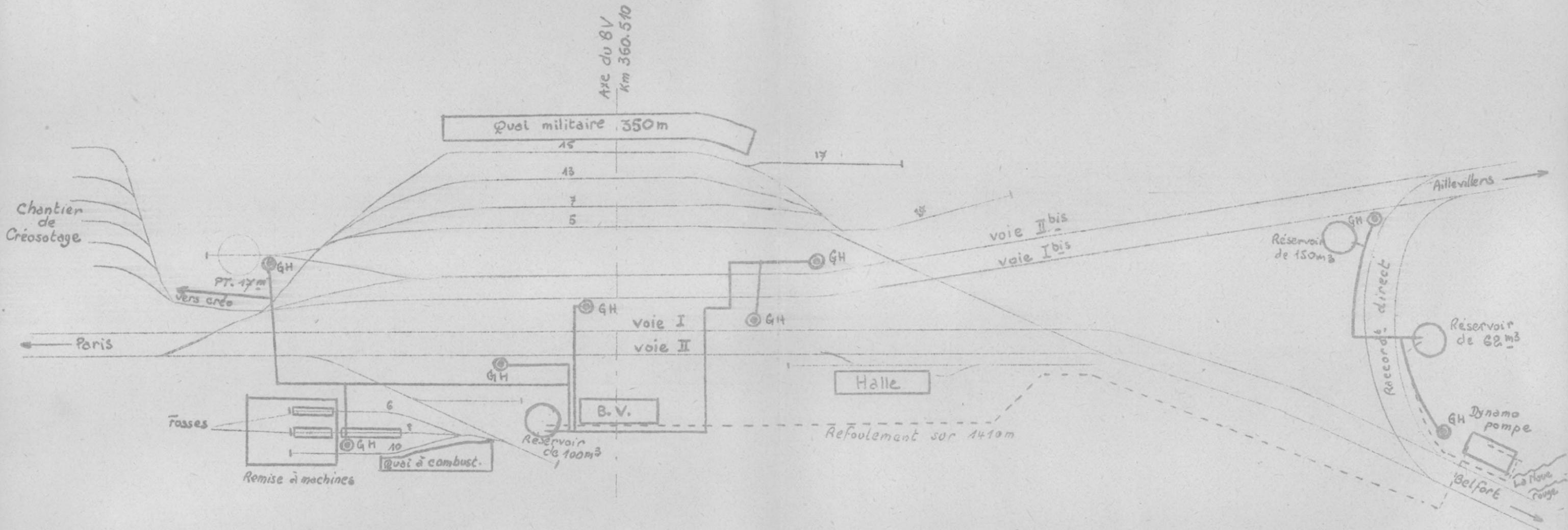
Positions que doit occuper chacun des robinets - vannes:

Cas qui peuvent se présenter	Positions que doit occuper chacun des robinets - vannes:									Le robinet de vidange du réservoir de:		
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	150 ^{m³}	62 ^{m³}	100 ^{m³}
Temps ordinaire	F	0	F	F	F	F	0	0	F	0	0	F
Cas normal	F	0	F	F	0	0	0	0	0	F	F	F
	F	F	0	0	F	F	0	0	0	F	F	F
	F	F	0	F	0	0	0	0	F	F	F	F
	F	F	0	F	0	0	0	0	0	F	F	F
Service	F	F	0	0	F	F	0	0	0	F	F	0
	F	F	0	F	0	0	0	0	F	F	F	0
Spécial	F	0	F	F	0	0	0	0	F	0	F	F
	F	0	F	F	0	0	0	0	F	0	F	F
Le réservoir de 100 ^{m³} peut seul fonctionner	F	0	F	F	0	0	0	0	0	0	0	F
	F	F	0	0	F	F	0	0	0	F	0	0
	F	F	0	F	0	0	0	0	F	0	F	0

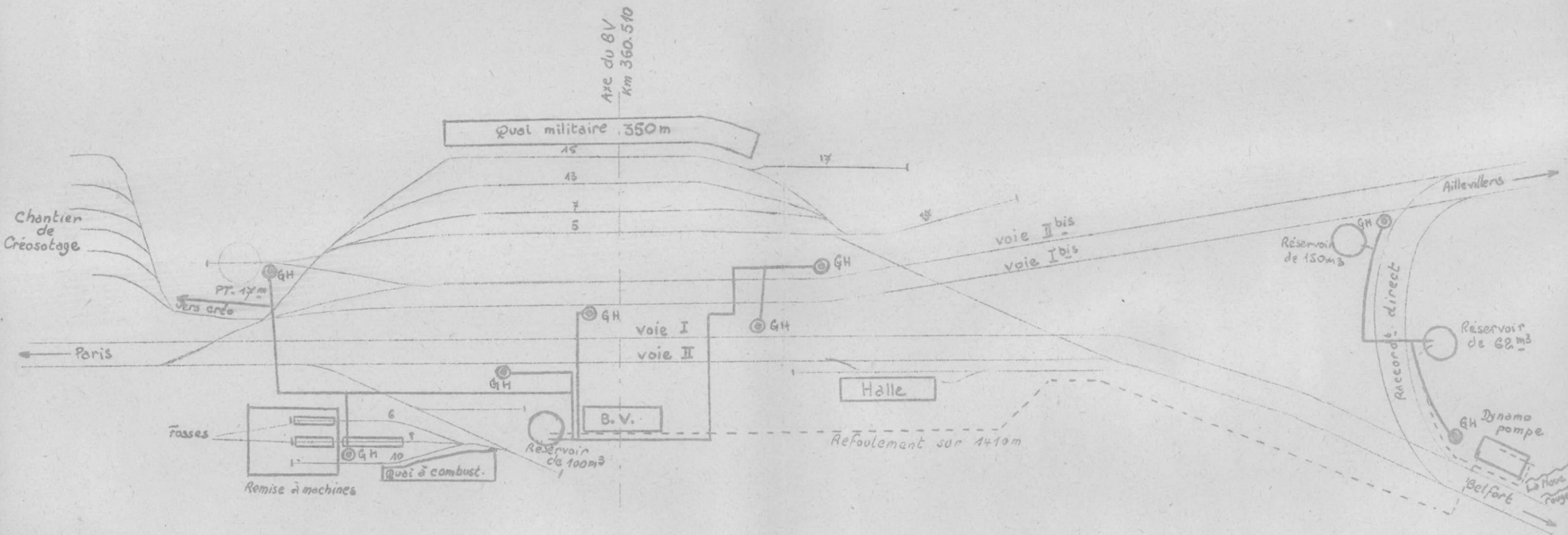
PORT D'ATELIER Schéma des installations



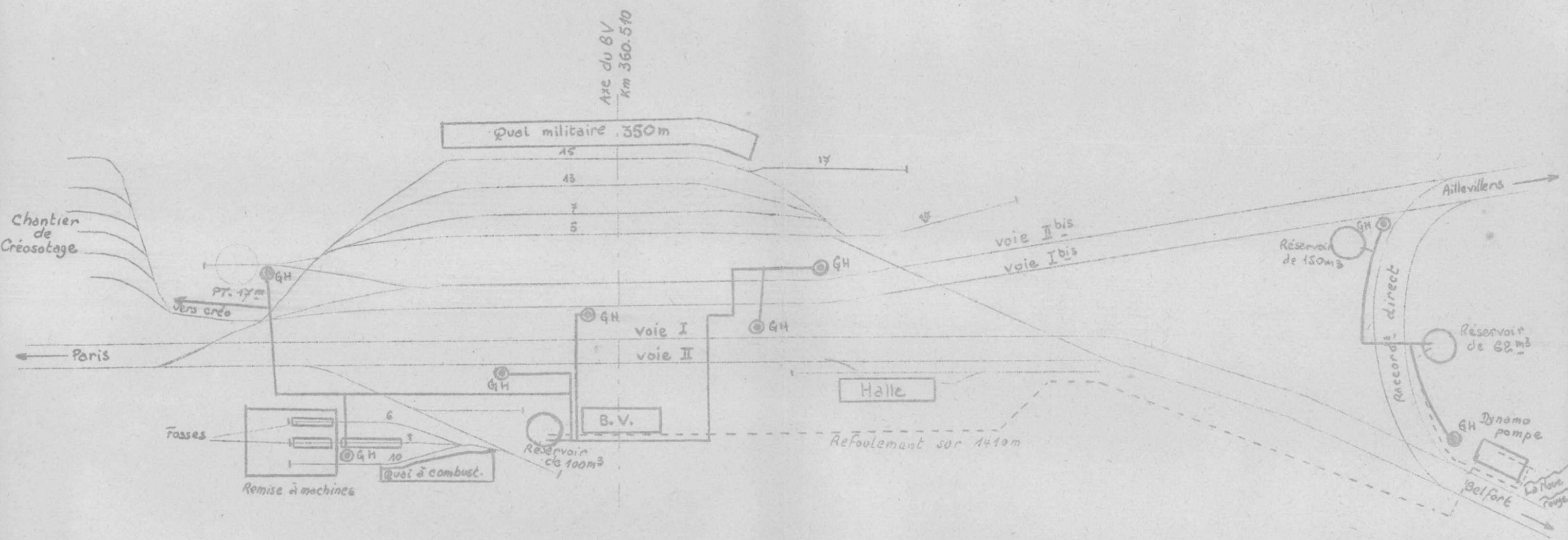
PORT D'ATELIER Schéma des installations



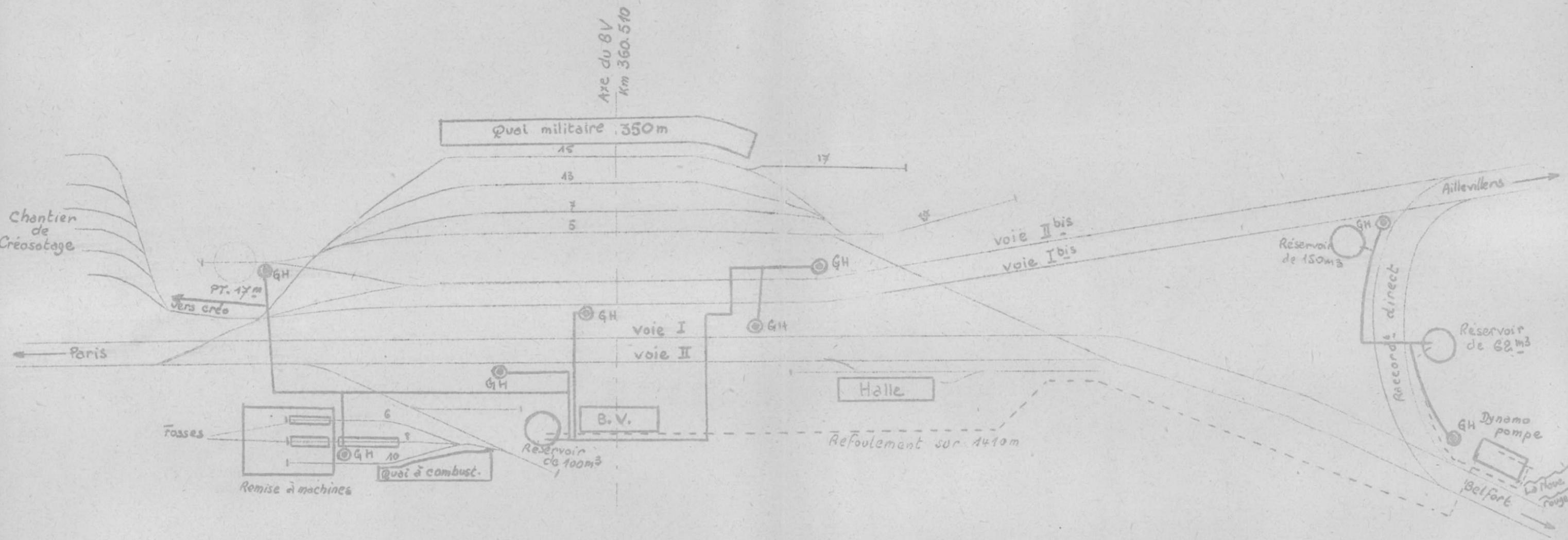
PORT D'ATELIER Schéma des installations



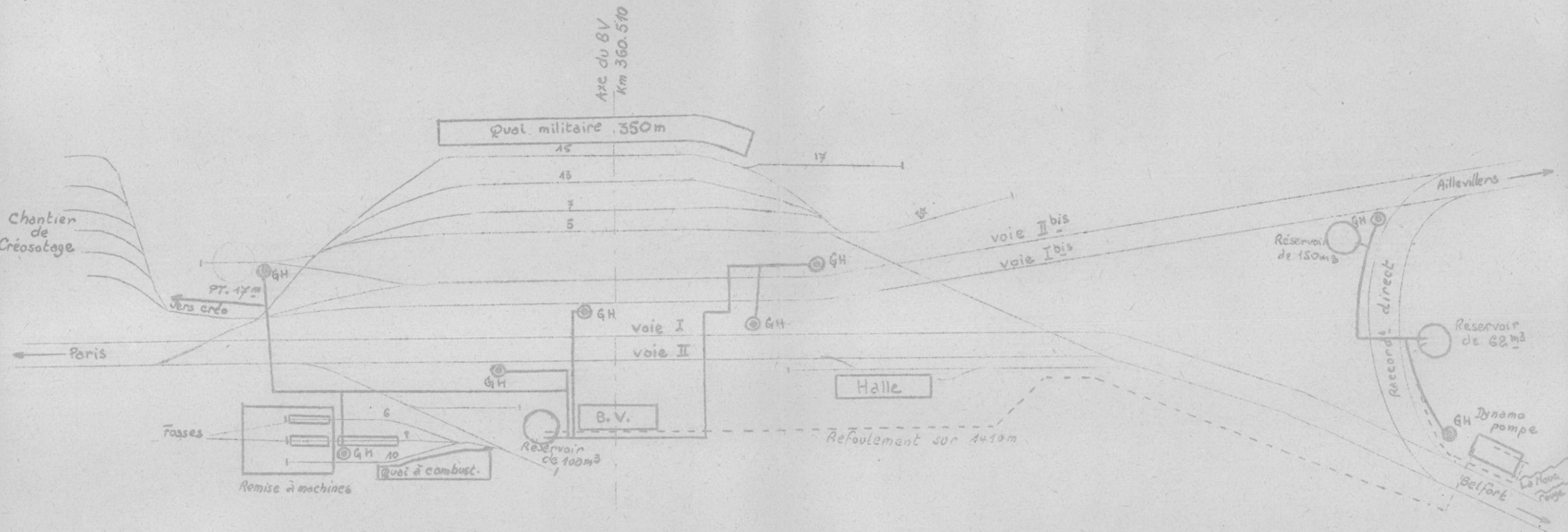
PORT D'ATELIER. Schéma des installations



PORT D'ATELIER Schéma des installations



PORT D'ATELIER Schéma des installations





PORT ATELIER Machine Fixe Gare

Consigne indiquant le chemin a utiliser pour entrer ou sortir
de la machine fixe de PORT D'ATELIER a l'exclusion de tout autre.

Exploitation - Tranchés - VB
Projet de consigne commune pour la
Surveillance du niveau d'eau au réservoir.

Le réservoir (gare) de l'installation hydraulique de Port d'Atelier est alimenté par un groupe dynamo pompe fonctionnant automatiquement.

Pour éviter le manque d'eau provoquant le non fonctionnement du moteur le niveau d'eau au réservoir sera suivi par le chef de sécurité, 3 fois par jour, dans les périodes suivantes : $6^{\text{H}45}/8^{\text{H}00} = 12^{\text{H}00}/13^{\text{H}00} = 17^{\text{H}00}/18^{\text{H}00}$
c'est à dire à des heures permettant en cas de non fonctionnement à l'électricien du dépôt de Vesoul d'avoir un mouvement pour se rendre à Port d'Atelier.

Quand l'indicateur du niveau d'eau arrivera au $\frac{1}{3}$ inférieur du réservoir, le chef de sécurité avisera l'aiguilleur du poste C de remettre à l'aide du bouton de réenclenchement le groupe dynamo-pompe en marche, en cas de non fonctionnement cet agent avisera immédiatement le chef de sécurité, lequel avisera le surveillant du service électrique de

Port. d'Atelier; en cas d'absence de cet agent
ou au cas où ce dernier ne pourrait remé-
dier à cette avarie, le Chef de sécurité de Port
d'Atelier devra d'urgence alerter par dépêche
le dépôt de Vesoul.

Le surveillant du service électrique est
chargé de s'assurer du bon fonctionnement
de l'indicateur de niveau d'eau et d'assurer
le graissage des poulies.

Le service local de la Voie est chargé de
de l'entretien de la peinture de l'indi-
cateur du niveau d'eau.

Recommandations très importantes

La pompe étant à l'arrêt, n'effectuer
aucun travail avant d'avoir coupé le cou-
rant en plaçant sur la position arrêt
la manette de l'interrupteur.

Port d'Atelier le --- Le Chef de district

Le Chef de gare.
Daniel.

Le Surveillant ~~général~~ du DE

Le Chef de Dépôt

B

Brigades des trains

Pour la période

du

au

S. N. C. F. - EST

Exploitation
Arrondissement

Circonscription
de VESOUL 26 :

.....
N° 1400

Communiqué à
Monsieur Sandreau
Chef de Circonscription, S.E.S.

pour lui permettre de donner son avis
et transmettre ensuite au Chef de Dépôt
à Vesoul qui voudra bien faire assurer
la diffusion.

La répartition pour le service Ex.
devra être la suivante :

Gare Port d'Atelier : 3
CM 26 Vesoul : 1
2e Aves : 1

Votre très dévoué,

VESOUL, le 11 SEP 1951
L'Inspecteur Adjoint

[Signature]

Traces remis à

M. le Chef de Dépôt.

Le Contrôleur Principal de S.N.C.F.

[Signature]

C. Colquhoun no 1165 110 E BSECE 1/16 A

16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42

<i>Récapitulation</i>	<u>1</u>	<u>2</u>	<u>3</u>	<u>4</u>	<u>5</u>	<u>6</u>	<u>7</u>	<u>8</u>	<u>9</u>	<u>10</u>	<u>11</u>	<u>12</u>	<u>13</u>	<u>14</u>	<u>15</u>	<u>16</u>	<u>17</u>	<u>18</u>	<u>19</u>	<u>20</u>	<u>21</u>	<u>22</u>	<u>23</u>	<u>24</u>
	<u>25</u>	<u>26</u>	<u>27</u>	<u>28</u>	<u>29</u>	<u>30</u>	<u>31</u>	<u>32</u>	<u>33</u>	<u>34</u>	<u>35</u>	<u>36</u>	<u>37</u>	<u>38</u>	<u>39</u>	<u>40</u>	<u>41</u>	<u>42</u>	<u>43</u>	<u>44</u>	<u>45</u>	<u>46</u>	<u>47</u>	<u> </u>

210

Monsieur Jardiné
Jusp. Adj. C/M 26.

Je vous adresse une communication
du Depot de Vesoul, à laquelle, je
joins un projet établi par mes soins
d'une consigne commune pour la
surveillance du niveau d'eau au rive
droite, pour approbation le cas échéant
si vous trouvez ce projet conforme
Le chef de district de Port. d'Atelier
est d'accord sur celui-ci

Cette consigne remplacerait celle
du 23 novembre 1946, abrogée depuis
la construction du réservoir de la gare
début 1948.

1400

d'accord
Jardiné

Le Chef de Gare

Vauviel

SUD
OUEST

Bordeaux Bastide	15
Montluçon	15
Orléans les Aubrais	16

SUD EST

Bercy	16
Brenoble	15
Perrigny	15
St Etienne chateaux	15
Villeneuve St Geor- ges Triage	16

MEDITERRANEE

Avignon	16
Béziers	16
Miramas	16
Nice Ville	15
Nîmes PV	16
Sète	15

Retourner à Monsieur le Chef de Gare à
Port d'Atelier

En lui demandant si les dispositions
de la Consigne commandée le 17/11/46
peuvent être reprises entièrement ou en
partie.

Quelle est la contenance des réservoirs de charbon?

100^{m³} 49.51

le chef de gare
Jaw

Sp atelier

PORT D'ATELIER

Monsieur le Chef de dépôt
Vesoul

A Vesoul le 10

Monsieur le Chef de Gare

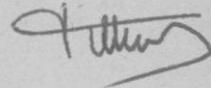
à PORT-d'ATELIER

Notre Service nous demande les modifications qu'il y aurait lieu d'apporter aux consignes communes des stations de pompage. Depuis 1947, date à laquelle une révision a déjà été effectuée, certaines installations ont reçu un matériel nouveau.

Pour me permettre l'étude de cette question je vous serais obligé de vouloir bien me fournir les renseignements suivants *concernant la Gare et le Rcat direct :*

- 1°) Avez-vous une consigne particulière (commune ou de votre Service) à respecter au sujet du fonctionnement de l'alimentation hydraulique de votre gare?
Quelle en est la date et les dispositions essentielles ?
- 2°) Qui a la charge de l'entretien et du chauffage du local des pompes ?
- 3°) Avez-vous la responsabilité du niveau de l'eau des réservoirs ? Mesures à prendre ?
- 4°) Où sont déposées les clés du local des pompes ?
- 5°) ^{quel est} Le nombre de grues alimentées? *Vois ?*
- 6°) *Capacité des réservoirs alimentés ?*

Votre bien dévoué
Le Chef de Dépôt,



1° = Non

2° = entretien à la charge du dépôt, chauffage automatique.

3° = Non, toutefois avisons le dépôt si nous constatons baisse du niveau (chef district également),

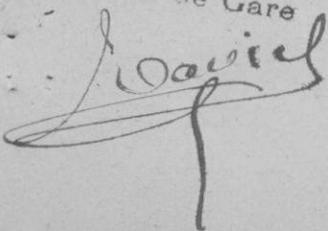
4° = au poste C

5° = 8. (Voies 1-2-1 bis - 2 bis ^{depuis} ~~dépôt~~ des machines - pont tournant [Voie 1 ter 2 ter (accord)]).

6° = 312 m³ + réservoirs chantiers 100 m³

Port d'Atelier, le 5-IX-1951

Le Chef de Gare



eur l'Ingénieur en Chef
de la Traction

PARIS

Monsieur l'Ingénieur en Chef
de la Traction

PARIS

Monsieur l'Ing
de la T

PA

eur l'Ingénieur en Chef
de la Traction

PARIS

Monsieur l'Ingénieur en Chef
de la Traction

PARIS

Monsieur l'Ing
de la T

PA

eur l'Ingénieur en Chef
de la Traction

PARIS

Monsieur l'Ingénieur en Chef
de la Traction

PARIS

Monsieur l'Ing
de la T

PA

eur l'Ingénieur en Chef
de la Traction

PARIS

Monsieur l'Ingénieur en Chef
de la Traction

PARIS

Monsieur l'Ing
de la T

PA

eur l'Ingénieur en Chef
de la Traction

PARIS

Monsieur l'Ingénieur en Chef
de la Traction

PARIS

Monsieur l'Ing
de la T

PA

eur l'Ingénieur en Chef
de la Traction

PARIS

Monsieur l'Ingénieur en Chef
de la Traction

PARIS

Monsieur l'Ing
de la T

PA

eur l'Ingénieur en Chef
de la Traction

PARIS

Monsieur l'Ingénieur en Chef
de la Traction

PARIS

Monsieur l'Ing
de la T

PA

eur l'Ingénieur en Chef
de la Traction

PARIS

Monsieur l'Ingénieur en Chef
de la Traction

PARIS

Monsieur l'Ing
de la

P

Service de l'exploitation

Caret de PORT-d'ATELIER

Service de la traction

depot de VESOUL

Succursale de PORT-d'ATELIER

VESOUL
GIB
Ponsard
1933

CONSIGNES COMMUNES POUR LA SURVEILLANCE DU NIVEAU D'EAU AU RESERVOIR

-0-0-0-0-0-0-

Le reservoir (branchement direct) de l'installation hydraulique de Port-d'Atelier est alimenté / par un group dynamo-pompe fonctionnant automatiquement.

Pour éviter le manque d'eau provient du non fonctionnement du moteur le niveau d'eau au reservoir sera suivi par l'aiguilleur du poste de service 3 fois par jour, dans les périodes suivantes : 5 à 7h, 14 à 15h et 22 à 23h, c'est-à-dire à des heures permettant en cas de non fonctionnement à l'électricien du depot de Vesoul d'avoir un mouvement pour se rendre à Port-d'Atelier.

L'index sera muni de deux cataphotes, la lecture du niveau de l'eau devra se faire la nuit, en projetant sur cet appareil, la lumière d'une lanterne à acétylène.

Quand l'indicateur du niveau ^{d'eau} arrivera à la marque blanche indiquée en regard des glissières, l'aiguilleur de service avertira le surveillant du service électrique de Port-d'Atelier, en cas d'absence de cet agent ou au cas où ce dernier ne pourrait remédier à cette avarie, le Chef de service de PORT-d'ATELIER devra immédiatement passer une dépêche régulière au depot de Vesoul.

Le Surveillant du service électrique est chargé de s'assurer du bon fonctionnement de l'indicateur de niveau d'eau et d'assurer le graissage des poulies.

Le Service local de la Voie est chargé de l'entretien de la peinture de l'indicateur du niveau d'eau et de la marque blanche indiquée en regard des glissières, ainsi qu' des cataphotes.

RECOMMANDATION TRÈS IMPORTANTE.

La pompe étant à l'arrêt n'effectuer aucun travail avant d'avoir coupé le courant en plaçant sur la position "Arrêt" la manette de l'interrupteur.

VESUL, le 16 novembre 1946

Le Chef de depot,

signé: SCHMANN

Cette consigne annule celle en date du 13.8.1938.

10
A

Service de l'Exploitation

Gare de PORT-d'ATELIER

M 14 Pa
Service de la Traction

Depot de VESOUL

Succursale de PORT-d'ATELIER

CONSIGNE COMMUNE POUR SURVEILLANCE DU NIVEAU D'EAU AU RESERVOIR.

-o-o-o-o-o-

Les reservoirs de l'installation hydraulique de Port-d'Atelier sont alimentes par un groupe dynamo-pompe fonctionnant automatiquement.

Pour eviter le manque d'eau provenant du non fonctionnement du moteur le niveau d'eau au reservoir sera suivi par le S/Chef de Gare de service 3 fois par jour, dans les periodes suivantes: 7h a 8h, 15h a 16h et 23h a 24h, c'est a dire a des heures permettant en cas de non fonctionnement a l'electricien du depot de Vesoul d'avoir un mouvement pour se rendre a Port-d'Atelier.

L'index etant muni de deux cataphotes, la lecture du niveau de l'eau devra se faire, la nuit, en projetant sur cet appareil, la lumiere d'une lanterne a acetylene.

Quand l'indicateur du niveau d'eau arrivera a la marque blanche indiquee en regard des glissieres, le Chef de service avertira le surveillant du service electrique de Port-d'Atelier; en cas d'absence de cet agent ou au cas ou ce dernier ne pourrait remedier a cette avarie, le chef de service devra immediatement passer une depeche reguliere au depot de Vesoul.

Le Surveillant du Service electrique est charge de s'assurer du bon fonctionnement de l'indicateur de niveau d'eau et d'assurer le graissage des poulies.

Le Service local de la Voie est charge de l'entretien de la peinture de l'indicateur du niveau d'eau et de la marque blanche indiquee en regard des glissieres, ainsi que des cataphotes.

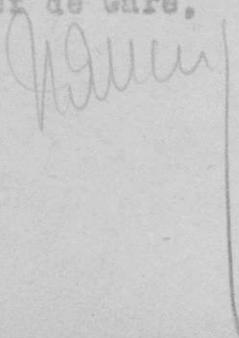
RECOMMANDATION TRES IMPORTANTE.

La pompe etant a l'arret n'effectuer aucun travail avant d'avoir coupe le courant en plaçant sur la position "Arret" la manette de l'interupteur.

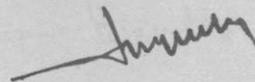
VESOUL, le 13 aout 1938

Port-d'ATELIER le 17 SEPT 1938

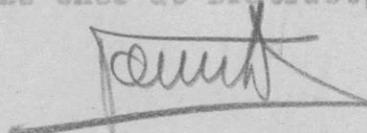
Le Chef de Gare,



Le Chef de Depot,



Le Chef de District,



Service de
Gare de PO

N° 14 Pa
Service de la Traction

Depot de VESOUL

Succursale de PORT-d'ATELIER

CONSIGNE COMMUNE POUR LA SURVEILLANCE DU NIVEAU D'EAU AU RESERVOIR.

-O-O-O-O-O-

Les reservoirs de l'installation hydraulique de Port-d'Atelier sont alimentes par un groupe dynamo-pompe fonctionnant automatiquement.

Pour eviter le manque d'eau provenant du non fonctionnement du moteur le niveau d'eau au reservoir sera suivi par le S/Chef de Gare de service 3 fois par jour, dans les periodes suivantes: 7h a 8h, 15h a 16h et 23h a 24h, c'est a dire a des heures permettant en cas de non fonctionnement a l'electricien du depot de Vesoul d'avoir un mouvement pour se rendre a Port-d'Atelier.

L'index etant muni de deux cataphotes, la lecture du niveau de l'eau devra se faire, la nuit, en projetant sur cet appareil, la lumiere d'une lanterne a acetylene.

Quand l'indicateur du niveau d'eau arrivera a la marque blanche indiquee en regard des glissieres, le Chef de service avertira le surveillant du service électrique de Port-d'Atelier; en cas d'absence de cet agent ou au cas ou le dernier ne pourrait remedier a cette avarie, le chef de service devra immediatement passer une depeche reguliere au depot de Vesoul.

Le Surveillant du Service electrique est charge de s'assurer du bon fonctionnement de l'indicateur de niveau d'eau et d'assurer le graissage des poulies.

Le Service local de la Voie est charge de l'entretien de la peinture de l'indicateur du niveau d'eau et de la marque blanche indiquee en regard des glissieres, ainsi que des cataphotes.

RECOMMANDATION TRES IMPORTANTE.

La pompe etant a l'arret n'effectuer aucun travail avant d'avoir coupe le courant en placent sur la position "Arret" la manette de l'interupteur.

Port-d'ATELIER le 17 SEPT 1938

VESOUL, le 13 aout 1938

Le Chef de Gare,

Le Chef de Depot,

Le Chef de District,

Succursale de JUSSEY

P. Lecomte

1026

CONSIGNE RELATIVE AU FONCTIONNEMENT DE L'INTERDISCONTINUATEUR
HORAIRE

-----oOo-----

Reglage astronomique- Tourner dans le sens de rotation des aiguilles d'une montre, la petite roue a bras situee sur le flanc du cer-
cle gradue jusqu'a ce qu'apparaisse, en face de l'index et dans
la petite fenetre de ce cercle, l'indication precise du mois et
aproximative du jour ou l'on se trouve.

Remontage- Tourner le disque gradue tout entier toujours dans le
meme sens, jusqu'a ce que la periode d'allumage arrive en face
de l'index rouge; la minuterie se remonte automatiquement.

Mise a l'heure- Apres remontage tourner, toujours dans le meme
sens, le disque gradue jusqu'a ce que l'index rouge arrive en
face de l'heure exacte a laquelle on se trouve.

Le reglage des periode d'allumage ou d'extinction se fait
a l'aide des index situes sur le flanc du disque.

En point de vue installation de cet appareil, aucun orga-
ne de coupure avant et protection assuree par un coupe-circuit
bipolaire 10/15 amperes.

Dans le cas ou l'on desirerait pouvoir operer eventuelle-
ment l'annulation des periodes d'allumage on le ferait en rem-
placant un interrupteur uni ou bipolaire apres l'interrupteur
horaire.

PARIS, le 26 Mai 1935
P. Le Chef du Service V.B.
signe: LECOMTE

Machine fixe de Port-d'Atelier

CONSIGNE INDIQUANT LE CHEMIN A UTILISER POUR ENTRER OU SORTIR DE LA MACHINE FIXE DE PORT-D'ATELIER A L'EXCLUSION DE TOUT AUTRE.

Il est rappelle au chauffeur de machine fixe et aux agents appeles par leur service a la machine fixe de PORT-D'ATELIER qu'ils doivent suivre uniquement le chemin ci-dessous a l'exclusion de tout autre. Quitter la gare ou le depot par le chemin d'acces a la gare, emprunter le passage a niveau traversant le ligne 40; Le chemin de grande communication No 20 de JUSSEY a PORT-S-SAONE jusqu'au passage a niveau du raccordement militaire et suivre l'accotement de la voie qui conduit au local de cette machine (Voir croquis ci-dessous).

Avant de traverser les voies aux 3 passages a niveau les agents devront ~~raisonnablement~~ se rendre compte qu'il n'y a aucun mouvement de machine ou de wagon presentant du danger.

Il est rigoureusement interdit sous quelque pretexte que ce soit d'emprunter un autre chemin et notamment de traverser les voies d'exploitation.

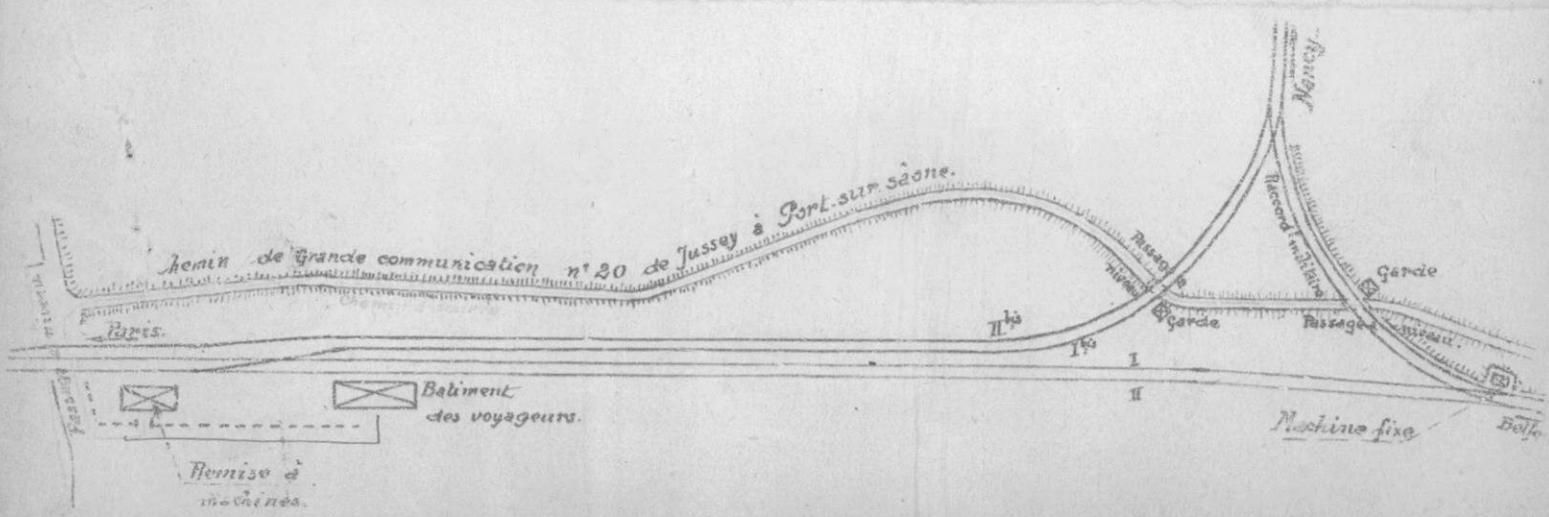
NOTA IMPORTANT

~~Quand agent est appele par son service en point au commencement son service, ou pour quitter le depot pour son service, empruntera un chemin autre que celui fixe par le tarif et si un accident sera considere comme ayant ete commis hors service.~~

A partir du moment ou un agent aura pris son service jusqu'au moment ou il le cessera, si, pour se rendre d'un point a un autre, il emprunte un chemin autre que celui qui est prescrit et s'il lui survient un accident, il est expose a se voir reprocher la faute inexcusable pouvant donner lieu a application de l'art. 20, paragraphe 2 de la Loi de 1898 qui prevoit qu'en ce cas la pension peut etre reduite.

VESOUL, le 13 Aout 1931
Le Chef de Depot

P.S. Il existe dans les autres installations depots et relais de notre service un consigne analogue dont les agents ont a prendre connaissance lorsqu'ils sont a circuler dans ces installations depots et relais.



DÉPÔT DE VESUL.

Projet de consigne commune concernant l'alimentation hydraulique
de PORT D'ATELIER.

Cette station comporte 1 groupe électro-pompe automatique de 25 m³,
situé au Km 361.790 - ligne 4, soit à 1250 m du BV.

elle alimente: - 1 Réservoir de 100 m³ en gare de Port d'Atelier
2 Réservoirs de 150 et 62 m³ au Rasot. direct.
1 Réservoir de 100 m³ au chantier de créosotage (1)
6 G.H. en gare de Port d'Atelier (Voies I-II- I bis-II bis
Remise et voies de dépôt)
2 G.H. au Raccordement direct (voies I ter- II ter)

Attributions des Services.

I- Service Traction:- Transmet au Service du ML (Electriciens au dépôt), les anomalies de fonctionnement de l'alimentation signalées par la gare locale. Aide si nécessaire le Service du ML pour les petits dépannages.

II- Service du Matériel:- Assure l'entretien et le bon état de fonctionnement du groupe- électro-pompe et des appareils indicateurs de niveau d'eau, de la conduite d'aspiration et sa crépine, de la conduite de refoulement jusque et non compris la 1^{ère} vanne d'arrêt. Peut faire appel au Service Traction en cas de petits dépannages. Assure le nettoyage du local au cours des visites de vérification du groupe.

III- Service VB:- Est chargé de l'entretien de la conduite de refoulement et maintient en bon état le puits de pompage. Prend les mesures de précautions nécessaires en temps de gelée:- vidange des conduites en particulier- Assure la bonne visibilité des repères de niveau d'eau sur les cuves.

IV- Service ML:- A la garde des clés de la station de pompage (placées au Poste C). L'agent de ce poste s'assure d'un niveau d'eau suffisant dans les réservoirs et alerte la gare de Port d'Atelier, en cas d'anomalie dans l'alimentation. Celle-ci avise immédiatement le dépôt de Vesoul.

(1) En cas d'arrêt accidentel ou d'insuffisance d'eau par suite de sécheresse le chantier de créosotage peut s'alimenter directement dans la rivière "La superbe"

Cette consigne annule et remplace toute autre antérieure ayant le même objet.

Fait à Vesoul le 1er Novembre 1951.

Le Chef d'Arrondissement ML

Le Chef d'Arrondissement Traction

Le Chef d'Arrondissement ML

Le Chef d'Arrondissement VB

2ème

TRA 2

CS/VN

VESOUL

814

28.12.51

MT 32
AH Boudat

Alimentation hydraulique de PORT d'ATELIER (Raccordement direct)

à nos honoraires

Lettre N° 3282 RGR du 26.12.51 de Mr le Chef du 2ème Arrt VB

Actuellement les grues hydrauliques voies I ter et II ter du raccorde-
ment de PORT d'ATELIER bien qu'alimentées par deux réservoirs de 150 m3 et
62 m3 ne sont pas utilisées en service commercial.

Cette situation paraît devoir subsister à l'avenir et nous ne pensons
pas qu'il soit nécessaire de demander à l'EMA l'autorisation d'utilisation.

le Chef de Dépôt.

signé: VILLEVAL

Paris le 4 .4.50

MT.E.M8.U33 /1359
34B.113.275

Monsieur le Chef du Service de la Vende et des
Batiments

DÉPÔT DE VESOUL	
CARTON N°	
DOSSIER	11732 Bâtiments

OBJET: Port-d'Atelier - Alimentation en eau du Chantier de créosotage.

En réponse à la lettre 62631 VB/F 41 du 21.4.50, je vous fais connaître que , compte tenu de la consommation d'eau actuelle de la gare de Port-d'atelier et du débit horaire de l'engin de pompage qui alimente les installations de cette gare, nous ne voyons aucun inconvénient à la liaison envisagée du réservoir de 100 m3 du chantier de creosotage de ce centre à celui de la gare.

Je vous demanderais toutefois de maintenir sur place les engins de pompage qui alimentent actuellement les installations du chantier précité, pour assurer l'alimentation de l'ensemble des installations en cas de panne de notre gr-oupe électro-pompe.

Le Chef du Service du Matériel et de la Traction
signé : LEGUILLE

Pour projet.
Paris le 2 Mai 1950
P/le Chef de la Division du Matériel.
Le Chef de la Section M8
signé : CAMBRAY

MT.E.M8.U35/1425
34.B.113.275

Transmis à ... Monsieur le Chef du TRA2 à VESOUL

Pour le tenir au courant.
Paris le 5.mai 1950
P/Le Chef de la Section M8
signé : CAMBRAY

TRA2. t2.C1.

Monsieur le Chef de dépôt à Vesoul
Pour gouverne :

Vesoul le 8 Mai 1950
P/Le Chef d'Arrondissement,

baury

M. Simonet
875
1107



.TT

ROMILLY, le 28 Avril 1950.

MT.UB15 N° 280
34 e 07

Monsieur le Chef du Dépôt
de VESOUL,

Objet : AH de PORT D'ATELIER.

Je vous adresse ci-dessous les renseignements demandés par votre lettre du 22.4.50 et concernant l'AH de PORT D'ATELIER :

- Nombre de diffuseurs de la pompe : 1
- Diamètre de la tubulure d'aspiration : 50 mm
- Diamètre de la tubulure de refoulement : 50 mm
- Volume d'eau élevé par heure : 20 m³ 850) essais du
- Hauteur d'élévation : 21 m 34) 24.3.50.

Les prix du moteur et de la pompe vous seront communiqués ultérieurement, ce groupe faisant partie d'une commande globale pour laquelle nous n'avons pas encore reçu de facture.

Le Chef d'Atelier

195
adresse à TRAZ
le 29.4
Admission
25/4

Romilly, le 1er Avril 1950

MT.UB15/225
34 e 07

Monsieur le Chef du 2eme Arrondissement
de Traction a VESOUL,

Objet: AH de PORT d'ATELIER.

Suite a votre lettre TB/EM du 10.1.50, je vous fais con-
naître que le groupe electro-pompe de l'alimentation hydraulique
de PORT D'ATELIER a ete mis officiellement en service le 24.3.50

Le Chef d'Arrondissement
Signe : DETAINT

N° 11 CD

VESOUL

Je pense que la nouvelle installation donne satisfac-
tion.

Me le confirmer.

Vesoul, le 3 Avril 1950

P. le Chef d'Arrondissement Adjt
Signe: H U S S O N

Retour a Monsieur le Chef d'Arrondissement en lui
faisant connaître que ce groupe nous donne entiere satisfaction.

Vesoul, le 4 Avril 1950

Le Chef de Depot
Signe: DESTAING.

Monsieur le Chef du ML2
a ROMILLY

Objet: A.H. de Port-d'Atelier, Villegusien et Arcis-sur-Aube.

En execution de notre commande MT.698 du 31.7.1947 le Materiel Electrique S.W. a expedie a l'adresse du Chef d'Entretien de Langres, par bordereau d'expedition S.W. N°4848 du 17.12.1949, les groupes electro-pompes destines aux A.H. de Villegusien (pompe n°12446, moteur n°225.645) et Port-d'Atelier (pompe n°12447, moteur n°225.646) et du Chef d'Entretien de Troyes, par bordereau d'expedition S.W. n°4850 du 17.12.1949 le groupe electro-pompe destine a l'A.H. d'Arcis-sur-Aube (pompe n°12441, moteur n°225.640).

Veillez me faire accuser reception de ces engins dont ceux destines a Villegusien et Arcis-sur-Aube sont a stoker en attendant l'octroi des credits necessaires a leur installations.

Quant a celui destine a Port-d'Atelier etant donne que son installation ne necessite pas de travaux importants puisqu'il s'agit que d'un echange (le groupe actuel ne donnant pas satisfaction) vous voudrez bien, d'entente avec TRA.2 proceder a son installation et imputer les frais qui en resulteront au chapitre III, article 10 (Entretien des Stations de pompage).

Il est bien entendu, que l'equipement de demarrage et d'arret qui vient de vous etre livre egalement pour cette A.H., devra etre substitue a celui en service.

(Le groupe electro-pompe "JEU MONT" et son equipement de demarrage et d'arret "TELEMECANIQUE ELECTRIQUE" actuellement en service et qui seront rendus ainsi disponibles, seront expedie a ML4 a MOHON pour l'A.H. de Bazancourt.

Vous voudrez bien m'aviser de la date a laquelle pourront avoir lieu les essais de mise en service du groupe de Port-d'Atelier

X A noter que les emballages de ces groupes d'une valeur globale de 5.000 fr nous seront factures, s'ils ne sont pas retournes au fournisseur, complets et en bon etat dans un delai de 3 mois.

Le Chef de Section M8
(Force et Lumiere)
Signe: LERBIER

~~XXXXXXXXXX~~ 6 janvier 1950

M. Dumont
Me tenir au courant
de A.
fichis IT et
673 bis adressé
le 22/4. 50

Paris, le 16 Mars 1938

84 1014

1938	41
15	

Monsieur le Chef d'Arrondissement

à VESOUL

N° 233973

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Chef d'Arrondissement, l'assurance de ma haute estime et de mon profond respect.

En suite à la lettre-circulaire N° 4951 du 28 Juin 1937 relative au déplacement des coffres à effets des tenders XI de 32 m3, je vous fais connaître que le matériel nécessaire à l'exécution de cette modification est approvisionné au Magasin d'Espenay auquel les dépôts intéressés peuvent, dès maintenant, adresser les bons 562 nécessaires.

Ces bons sont à établir en suite à la demande de votre service en vertu de la lettre-circulaire N° 401 du 14 Juin 1937 émanant de mon Service.

Le Chef de la Division
de la Traction,

DE/VD

N° 785/D

V E S O U D, le 17 février 1950

DEPOT DE VEISSOUS

CARTON MT32

BOISSON *Bons aller*

Objet
Alimentation
hydraulique de Port-
d'Atelier.

Lettre N°31.949/VA *(par copie)*
du 5eme Arrondissement
VB du 15.2.50.

Monsieur le Chef d'Arrondissement,

Le nouveau groupe electro-pompe de Port-d'Atelier pourra largement elever 240 m³ par 24 heures.

Cependant, il est a craindre que pendant les mois d'ete la " Noue Rouge " ne puisse fournir assez d'eau pour les deux installations.

Durant la secheresse de 1949 nous avons du limiter les prises d'eau a Port-d'Atelier.

Toutefois le Service VB pourrait ameliorer la situation en creusant un canal permettant de pomper toute l'eau de la Noue.

Le Chef de Depot
signe: DASTANG

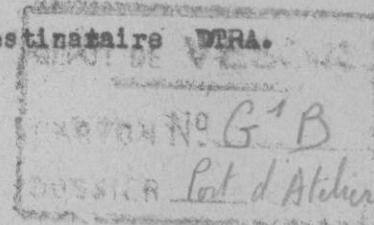
agent qui a établi la pièce
ESCHMANN CD2

Destinataire DTRA.

2eme Arr. Traction

N 106/EM

Objet Alimentation hydraulique de Port d'Atelier



La construction du nouveau réservoir de la gare de Port d'Atelier est terminée

Le Service V.B. procède aux essais d'étanchéité et le mettra en service au plus tard les premiers jours de Juillet 48.

La cote de hauteur du trop plein du nouveau réservoir est de 233, celle de l'ancien est de 227,67; la hauteur en plus est de 5 m 33.

- (Un groupe dynamo-pompe plus puissant a été prévu par le Service régional
A (Je vous demanderais de bien vouloir intervenir pour l'envoi du nouveau groupe dès que possible.

Vesoul le 14.4.48
Le Chef de Dépôt
signe ESCHMANN

Vu/Vesoul le 15.4.48
Le Chef d'Arrondissement adjt.
signe GOUSTILLE

M.LERBIER

M8

pour les suites en ce qui concerne A
Prière me tenir au courant
16.4 Le Chef de la Division de la Traction
signe JOUVELET

Division de la Traction
communication
N 26606

M. MIELLE

A retourner

Je suis avisé que le nouveau groupe sera livré
en Août prochain

23.4 Le Chef de la Division
de la Traction
signe JOUVELET

2eme Arrondissement
de Traction
communication
N 980
A retourner

Dépôt de VESOUL
pour gouverner
VESOUL le 24.4.48
P. Le Chef d'Arrondissement
signe BAZARD

TRA2
Pris note
VESOUL 26.4.48 Le Chef de Dépôt
signe ESCHMANN

STANDARD

REPORT OF THE BOARD OF DIRECTORS
FOR THE YEAR 1900

THE BOARD OF DIRECTORS
OF THE
STANDARD OIL COMPANY

REPORT OF THE BOARD OF DIRECTORS
FOR THE YEAR 1900

STANDARD OIL COMPANY
REPORT OF THE BOARD OF DIRECTORS
FOR THE YEAR 1900

STANDARD OIL COMPANY
REPORT OF THE BOARD OF DIRECTORS
FOR THE YEAR 1900

STANDARD OIL COMPANY
REPORT OF THE BOARD OF DIRECTORS
FOR THE YEAR 1900

10

STANDARD

STANDARD OIL COMPANY
REPORT OF THE BOARD OF DIRECTORS
FOR THE YEAR 1900

STANDARD OIL COMPANY
REPORT OF THE BOARD OF DIRECTORS
FOR THE YEAR 1900

STANDARD OIL COMPANY
REPORT OF THE BOARD OF DIRECTORS
FOR THE YEAR 1900

STANDARD OIL COMPANY
REPORT OF THE BOARD OF DIRECTORS
FOR THE YEAR 1900

STANDARD OIL COMPANY

STANDARD OIL COMPANY
REPORT OF THE BOARD OF DIRECTORS
FOR THE YEAR 1900

STANDARD OIL COMPANY

MTE.M3.U32
34B.113.165/276

6836

Monsieur le Chef du Service
de la Voie et des Bâtim.

BUREAU DE V23003

MARTON
BOSSIER 918

Pour Helu

OBJET : Reconstruction et remise en état des conduites des
alimentations hydrauliques de Jussey et de Port
d'Atelier.

Je crois devoir rappeler à votre souvenir la lettre
n° 17.11/2284 du 2.12.46 concernant la réfection des ali-
mentations hydrauliques de Jussey et de Port d'Atelier en atti-
rant à nouveau votre attention sur la nécessité de remettre
ces installations en état à très bref délai.

Je vous signale en particulier que pour Jussey les
machines stationnant dans cette gare sont actuellement obli-
gées d'effectuer leur ravitaillement en eau à Vitrey-Vernois,
point où l'eau est d'ailleurs de mauvaise qualité.

Je vous demanderais de bien vouloir me faire con-
naître la date probable pour laquelle le rétablissement
de l'alimentation hydraulique des 2 gares susvisées pourra
être envisagé.

Le Chef du Service
du matériel et de la Traction,

Pour projet
Paris, le
Le Chef de la Division
du Matériel

Vu 27.12.47
Le Chef de la Division
de la Traction,

TRANSMIS à TRA2

MTE.M3.U32
34B.113.165

Pour le tenir au courant

TRANSMIS à Monsieur le Chef d'Arrondissement
du Matériel de ROMILLY.

Pour le tenir au courant

Je vous prie de prendre les dispositions nécessaires
à Jussey pour que le groupe électro-pompe puisse être mis
en service (commande automatique à distance par niveau de
l'eau dans le réservoir) dès que le Service VB local le deman-
dera.

Cette demande ne saurait tarder puisque le réservoir est reconstruit et que, seuls, quelques éléments de tuyauterie manquent pour raccorder les conduites.

A X M'aviser de la remise en service de cette installation.

Paris, le 2 JAN 1948
Le Chef de la Section M8
(Force et Lumière)

Verrou

Louis gouverneur.

Faire le nécessaire pour A.

S. 1. 48

Le Chef d'arrondissement.

1. 00
5. 00

P 13

1. 00

5. 00

4 15

13

11. 00

Manuel Jordan
H. Chef de Depot

Vesoul

DÉPÔT DE VESOUL

CANTON N° 61 B

DOSSIER Bour Helv

N°106/BM

Alimentation hydraulique de Port-d'Atelier.

La construction du nouveau réservoir de la gare de Port-d'Atelier est terminée.

Le Service V.B. procède aux essais d'étanchéité et le mettra en service au plus tard les premiers jours de juillet 48.

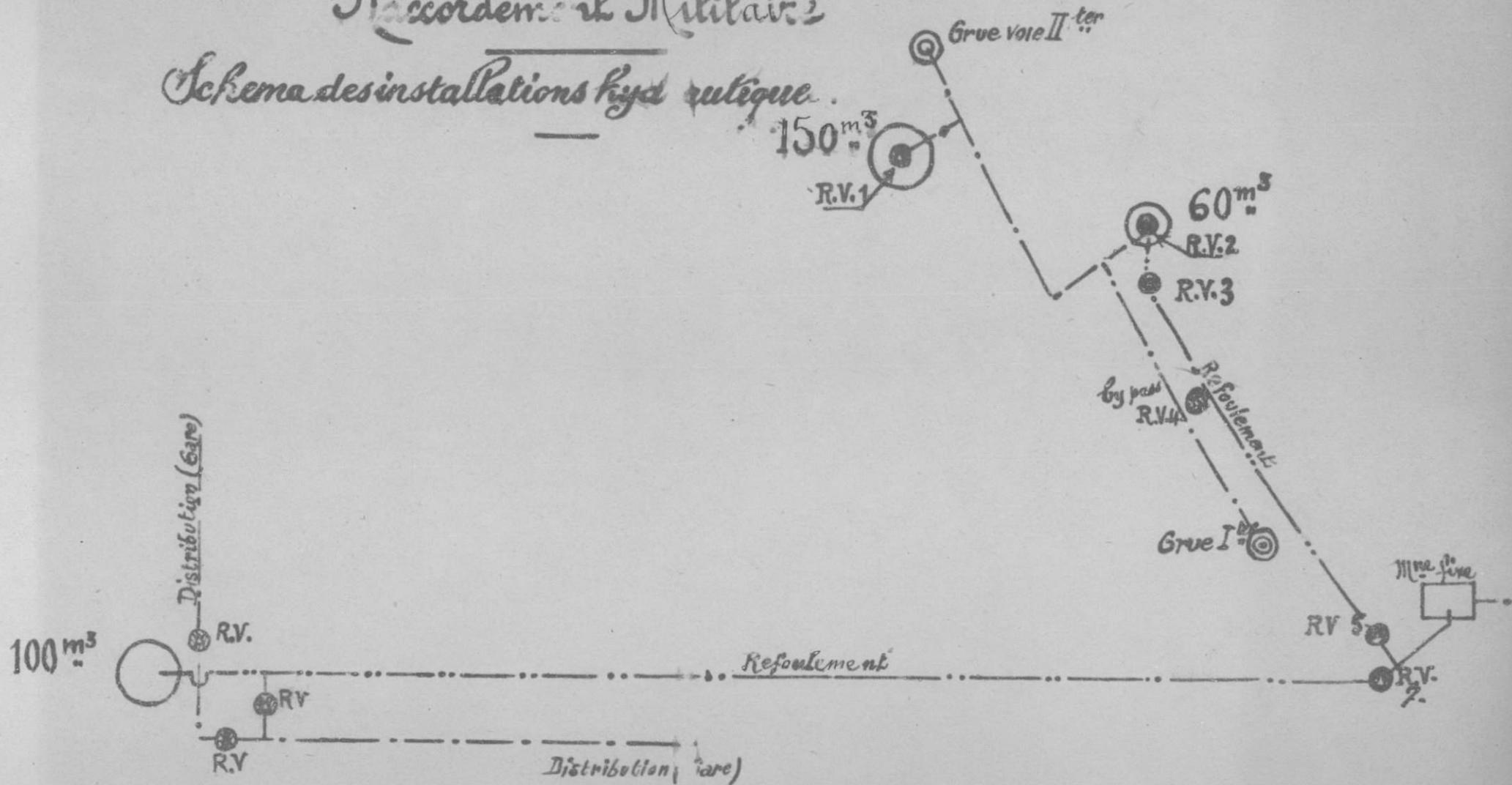
La cote de hauteur du trop plein du nouveau réservoir est de 233, celle de l'ancien de 227,67; la hauteur en plus est de 5 m 33.

Un groupe dynamo-pompe plus puissant a été prévu par le Service Régional.

Veuillez je vous prie, faire le nécessaire pour l'envoi du nouveau groupe dès que possible.

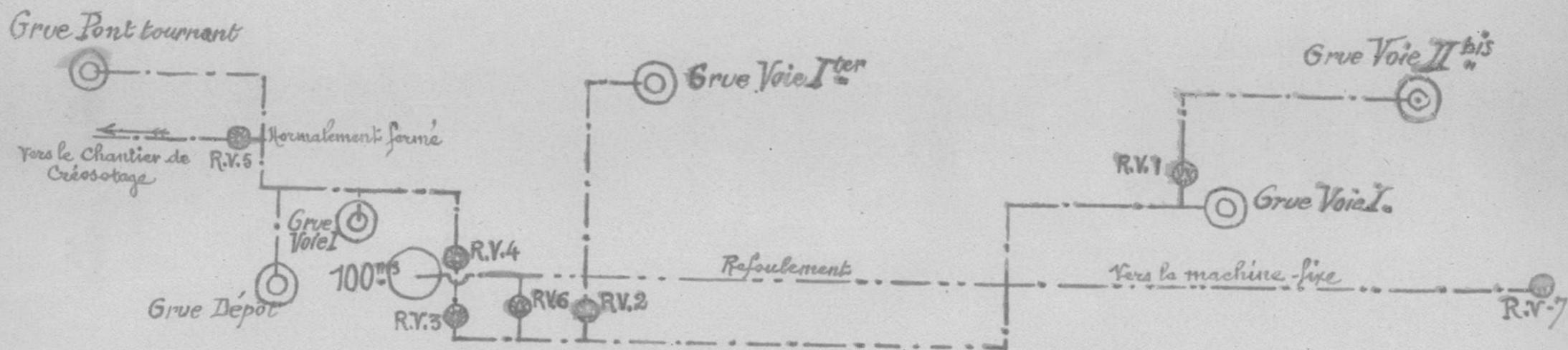
Vesoul, le 14.4.48
Le Chef de Dépôt,
Signé : ESCHMANN

Port-d'Arret
Raccordement Militaire
 Schema des installations hydraulique.

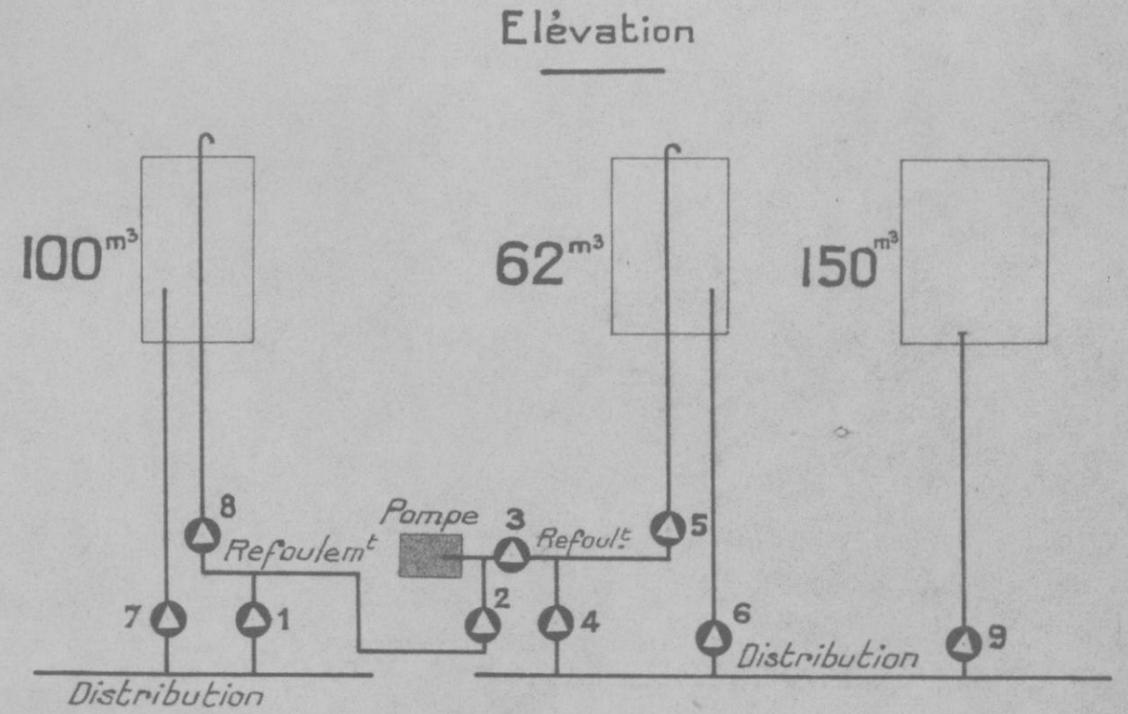
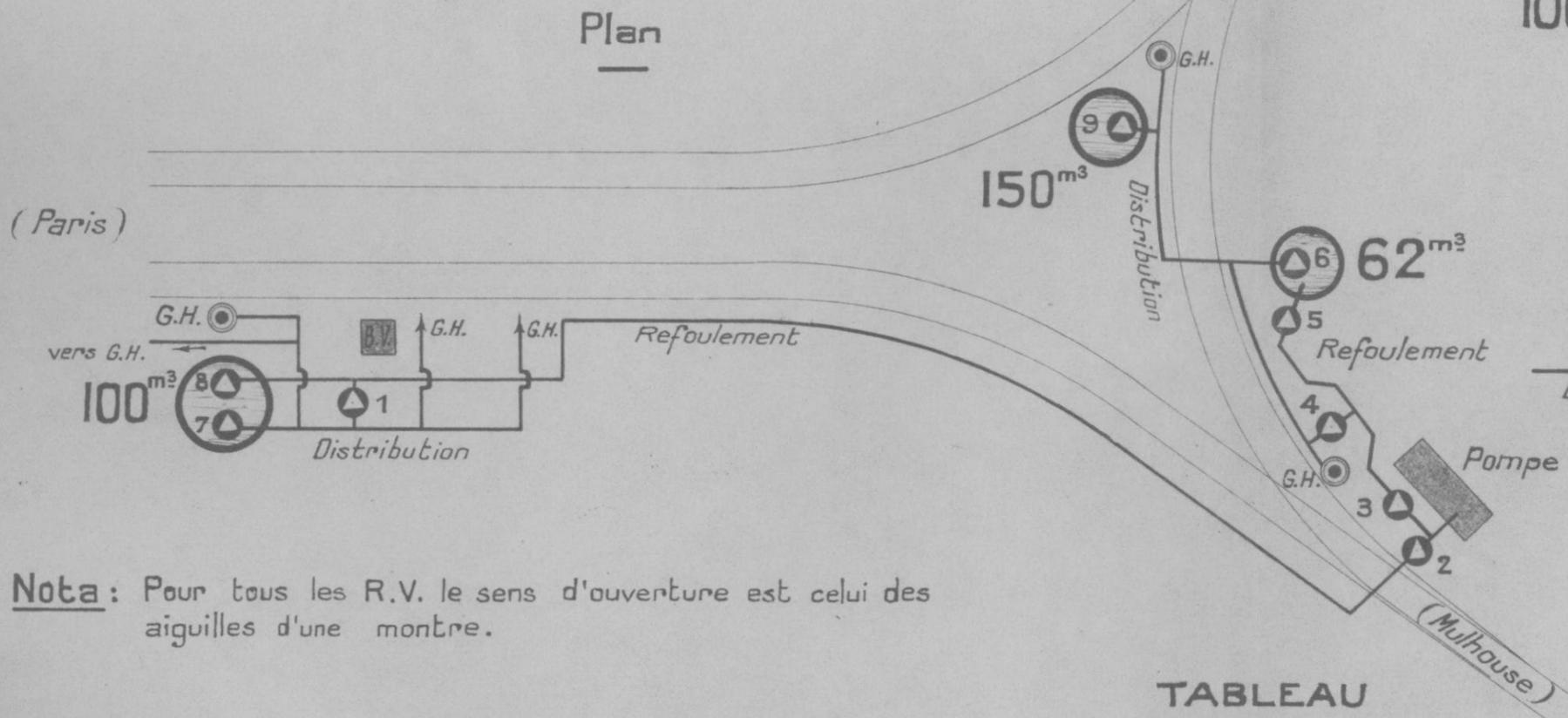


Gare de Port d'Atelier

Schéma des installations hydrauliques.



Consigne pour l'alimentation hydraulique



Nota: Pour tous les R.V. le sens d'ouverture est celui des aiguilles d'une montre.

Nota: Quand on passe d'un cas à l'autre du tableau ci-dessous, il faut, afin d'éviter des pressions dangereuses qui pourraient amener la rupture des tuyaux, faire arrêter la pompe pendant la manœuvre des vannes n°s 1, 2, 3, 4, 5 et 8.

TABEAU

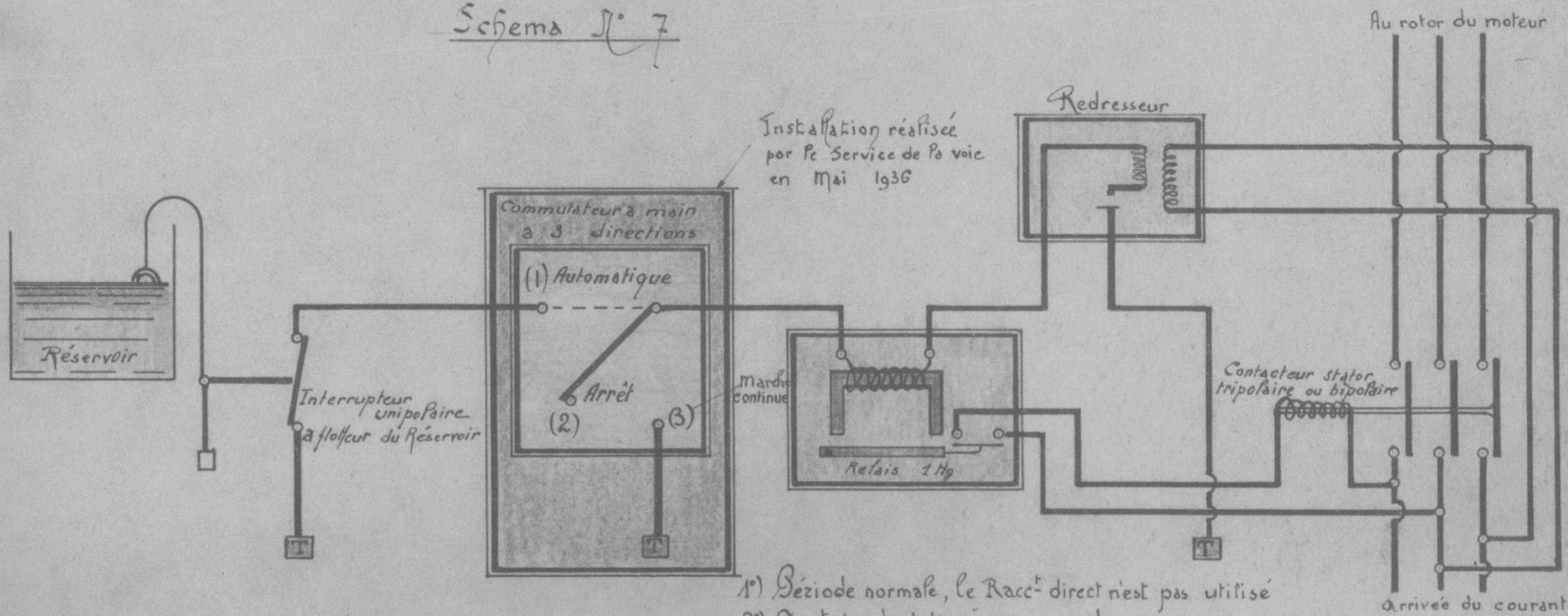
indiquant les positions que doivent occuper les divers robinets dans chacun des cas mentionnés dans la 1^{ère} colonne.

Cas qui peuvent se présenter		Positions que doit occuper												
		chacun des robinets vannes									Le robinet de vidange du réservoir de			
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	150 ^{m³}	62 ^{m³}	100 ^{m³}	
Service spécial	Temps ordinaire : Les grues sont alimentées par le réservoir de 100 ^{m³} , l'eau étant refoulée dans ce réservoir	F	0	F	F	F	F	0	0	F	0	0	F	
	Les 3 réservoirs sont en état et peuvent fonctionner ensemble (Cas normal)	L'eau est refoulée dans le réservoir de 100 ^{m³}	F	0	F	F	0	0	0	0	0	F	F	F
		_____ d° _____ 62 ^{m³}	F	F	0	F	0	0	0	0	0	F	F	F
	Les réservoirs de 150 ^{m³} et 62 ^{m³} peuvent seuls fonctionner ensemble (celui de 100 ^{m³} est hors service)	_____ d° _____ 62 ^{m³}	F	F	0	F	0	0	F	F	0	F	F	0
		_____ d° _____ 100 ^{m³}	F	0	F	F	0	0	0	0	F	0	F	F
	Les réservoirs de 100 ^{m³} et 62 ^{m³} peuvent seuls fonctionner ensemble (celui de 150 ^{m³} est hors service)	_____ d° _____ 62 ^{m³}	F	F	0	F	0	0	0	0	F	0	F	F
		_____ d° _____ 100 ^{m³}	F	0	F	0	F	F	0	0	0	F	0	F
	Les réservoirs de 100 ^{m³} et 150 ^{m³} peuvent seuls fonctionner ensemble (celui de 62 ^{m³} est hors service)	_____ d° _____ 150 ^{m³}	F	F	0	0	F	F	0	0	0	F	0	F
		_____ d° _____ 100 ^{m³}	F	0	F	F	F	0	0	0	0	0	0	F
		_____ d° _____ 150 ^{m³} et 62 ^{m³}	0	0	0	0	F	F	F	F	0	F	0	0
Le réservoir de 100 ^{m³} peut seul fonctionner (les réservoirs de 150 ^{m³} et 62 ^{m³} sont hors service)	_____ d° _____ 62 ^{m³}	0	0	0	F	0	0	F	F	F	0	F	0	

Groupe dynamo-pompes à Commande automatique

Commande directe par interrupteur à flotteur
et relais 11g à redresseur

Schema N° 7



- 1°) Période normale, le Racc^t direct n'est pas utilisé
- 2°) Arrêt pendant la manœuvre des vannes
- 3°) Pompage dans les réservoirs du Racc^t direct

G.B
14

Nivellement Lallemant

Axe du B.-V. Km. 360.510

360.408
26171
138²

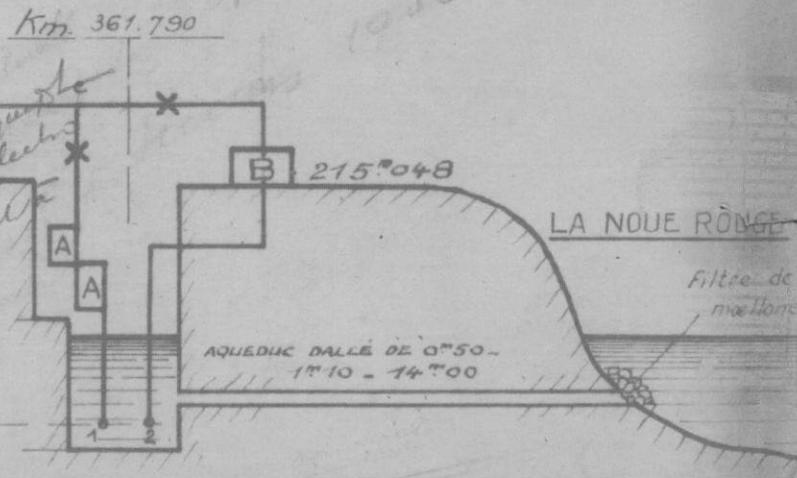
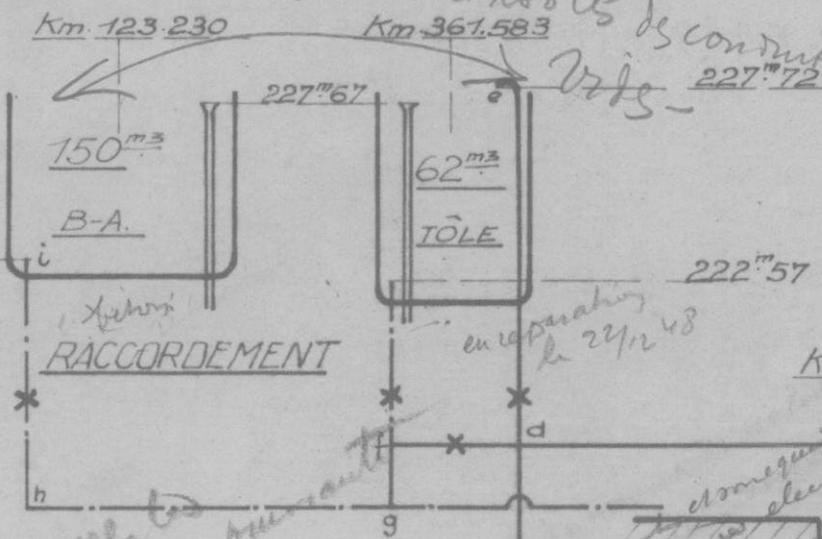
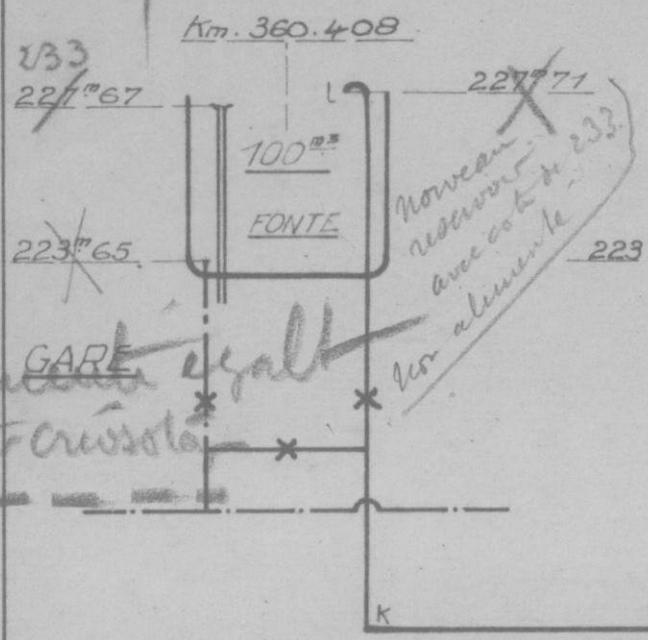
Installation hydraulique de Port-d'Atelier.

D V 150

LIGNE 40

Aspiration, refoulement, réservoir

Reservoir isolés de conduite
Vites - 227^m.72



DIMENSIONS DES TUYAUTERIES

A-1	3 ^m 00	φ. 0 ^m 135
B-2	18 ^m 00	φ. 0 ^m 150
B.c	14 ^m 15	φ. 0 ^m 150
A-c	2 ^m 00	φ. 0 ^m 150
c-d-e	270 ^m 00	φ. 0 ^m 110
d-f-g-h-l	248 ^m 00	φ. 0 ^m 110
d-j-k	1406 ^m 00	φ. 0 ^m 150
k-l	12 ^m 77	φ. 0 ^m 150

H.E. 211^m.35
B.E. 209^m.85

demander un type de dynamo pour plus puissant
Le groupe électro pompe au lieu de recevoir le moteur
pompe nouvelle (pompe n° 12447) 225^m.40
appareil ML 4 a 7000

Puits.

- Prise d'eau en communication avec "La Noue Rouge" au moyen d'un aqueduc dallé de 0^m.50 x 1^m.10 x 14^m. avec filtre en maillons à l'entrée de l'aqueduc.
- Débit horaire en tous temps. 37,5^m³

Alimentation.

A - Pompes verticales à simple effet de 32^m³ actionnées par une mi-fixe.
B - Pompe centrifuge SMIM de 25^m³ entraînée par un moteur Drouard de 5cv, (+ la pompe possède une poulie pour entraînement éventuel par un moteur diesel)

Observations.

- TENSION 220 VOLTS courant alternatif triphasé

VÉRIFIÉ LE 4.5.4

158

TJ-68.

Mon Cher Monsieur BIGOT,

Je vous informe que la SMIM venant de nous livrer la nouvelle roue de la pompe du groupe dynamo-pompe de 25 m³ de PORT-d'ATELIER, les essais de réception sur place auront lieu le Jeudi 12 courant à 9 h. 30.

l'Ingénieur Principal
des Ateliers d'Epervay
Signé: HOULET

Copie à M. le Chef de Dépôt à VESCUL, en le priant de bien vouloir prendre toutes mesures utiles pour que nos monteurs puissent procéder à la substitution de la roue le Mercredi 11 courant.

*M. Delunsch
Pris pour note d'arrêter
à ces essais
m. m. parler
5-9-35
H*

COPIE.

Epernay, le 4 Septembre 1935

N° 158 TJ- 68

Mon Chef Monsieur BIGOT,

Je vous informe que la SMIM venant de nous livrer la nouvelle roue de la pompe du groupe dynamo-pompe de 25 m3 de PORT-d'ATELLER, les essais de réception sur place aurent lieu le jeudi 12 courant à 9h30.

Signé: Houlet.

Commun. N°3562

Monsieur l'Ingénieur de Traction à, VESOUL,

Pour faire suivre ces essais.

5-9-35

Signé: Oblet

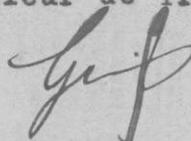
6-9-35 Pris note

Signé: Géhin.

VESOUL,

Pour les suites et me renseigner.

6-9-35

L'Ingénieur de Traction,


*M^r Delunsch
Pour assister à
ces essais*

*7-9-35
19*

JY/9

Projet n° 79009 du 3-6. 1935 de M. BIGOT

Suite à transmission
n° 12053 S 701
du 26.6.35

DEPÔT DE VESOUL 1935
G'
B

Expédié le 5.7. 1935
par n° 12053 S. 701

Société de Moteurs à Gaz
et d'Industrie Mécanique

135, rue de la Convention
PARIS (15°)

Dépôt de VESOUL,

10.7.35;

L'Ingénieur de Traction Adjt.

Messieurs,

Comme suite à votre lettre L/JC - votre référence
pompes BR 42697 du 24 juin, je vous fais connaître que
nous acceptons votre proposition d'échange de la roue de
la pompe que vous nous avez fournie pour Port d'Atelier
(notre commande 5343 SG du 13 novembre 1934) par une autre
donnant les caractéristiques ci-après :

	Hauteur géomé- trique	Hauteur manomé- trique	Débit	Rende- ment de pompe	CV absor- bés	Rendement global
Hautes eaux	16,42	24,90	25	0,55	4,7 CV	0,455
Basses eaux	17,92	25	25	0,52	4,45	0,43

Cette roue nous serait livrée au prix forfaitaire
de 150 f. la roue actuelle vous étant retournée, et les
frais de démontage et de remontage étant à notre charge.

La roue nouvelle serait à envoyer à nos Ateliers
d'Eprenay.

Veillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre
considération distinguée.

L'Ingénieur en Chef
du Matériel et de la Traction

Proposé par :

L'Ingénieur en Chef adjoint
de la Traction

signé:

L'Ingénieur Principal
des Ateliers d'Eprenay

signé: Houlet

Signé: Loijlloy

Le Chef du Service des Etudes
du Matériel et de la Traction

signé:

Monsieur l'Ingénieur de Traction
à VESOUL.

L'Ingénieur en Chef adjoint
de la Traction

signé:

(9.7.35)

L'Ingénieur
Panne
Moulet
Panne note
11735
Copie à

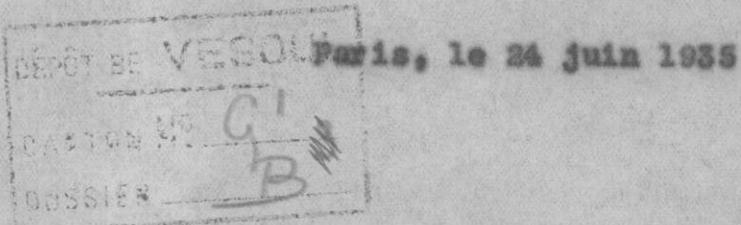
9
Entrée 20/67574

S.M.I.M.
135, rue de la Convention
PARIS (15°)

Tél.: Vaugirard 38-04
Télégr.: Ottomoteur-
Paris-60

L/JC

N/ réf.: Pompes BR 42697



Monsieur 1^{er} Ingénieur en Chef
du Matériel et de la Traction
Chemins de fer de l'Est
162, rue du Faubourg St-Martin
PARIS (10°)

Monsieur 1^{er} Ingénieur en Chef,

Faisant suite à votre lettre du 17 courant, votre référence n° 11616 S 699 relative au groupe dynamo-pompe de 25 m3 de PORT-d'ATELIER (votre commande n° 5343 SG du 13.11.34), nous avons l'avantage de vous informer que nous pourrions vous fournir une nouvelle roue permettant d'obtenir les caractéristiques suivantes :

	Haut. géom.	Haut. mano.	Débit	R% pompe	Cv. abs.	R% global
Hautes Eaux	16m.42	24m.90	28	55%	4 cv,7	45,5 %
Basses Eaux	17m.92	25 m.	25	52%	4 cv,45	43 %

Cette roue pourrait être livrée moyennant le prix forfaitaire de 150 F (cent cinquante f.) la roue actuelle vous étant retournée et les frais de montage et de démontage étant à votre charge.

En espérant que ces renseignements seront à votre convenance, nous vous prions d'agréer, Monsieur 1^{er} Ingénieur en Chef, l'assurance de notre considération distinguée.

SMIM
par procuration collective
Signatures

N° 120535701

Copie à MM. BIGOT
HOULET
MONET

Copie à MM. POIREL
HOULEZ
Signé: PONCET

Projet de réponse commun.
(15 j.)

Signé: PONCET

26.6.1935

RAPPORT N^o 3930

du Dépôt de Vesoul

du 3 août 1938

(2)

(3)

OBJET :

Manque d'eau
en gare de
Port-d'Atelier
le 10-7-38

Suite à con
n^o 90851 du 27.
7.38 de M. le
Directeur de
l'Exploitation
région EST.

L'alimentation hydraulique de Port-d'Atelier est assurée par un groupe dynamo-pompe à fonctionnement automatique.

Au mois de juillet la consommation électrique du moteur a été de 30 Kw en moyenne par jour, la consommation horaire étant de 3 Kw.750 le groupe dynamo-pompe a fonctionné 8 heures en moyenne par jour, le débit de la pompe étant de 26 M3, la consommation journalière moyenne d'eau a été de 200M3.

Or la capacité du réservoir est de 100 M3 il est donc possible qu'à 16 heures le réservoir soit encore plein et que le lendemain matin ce réservoir soit vide.

Les vérifications journalières avaient été limitées à 2, matin et après-midi, car aucun dispositif d'éclairage ne permet de faire de contrôle la nuit.

Si en raison de la dépense assez élevée à engager on ne peut envisager l'installation d'une sonnette électrique avertissant la gare lorsque le niveau dans le réservoir est anormalement bas, il faut pour la régularité des contrôles prévoir de nuit l'éclairage de l'index du niveau d'eau. Il suffirait d'installer sur l'index une lampe électrique. Montant approximatif de l'installation: 200f.

(1) Section de Traction, Inspection du Matériel
Roulant, etc.

(2) du Dépôt de Vesoul de l'Entretien de
de M. l'Inspecteur, etc.

(3) Date

Après accord de la gare de Port-d'Atelier les contrôles du niveau d'eau pourraient être effectués chaque jour entre 7h et 8h, 15h et 16h et 23h et 24h.

La consommation d'eau entre 2 contrôles ne dépasserait pas la capacité du réservoir.

Dans nos installations similaires de Jussey et Lure les réservoirs sont de 250 M3 et les consommations journalières moyennes ne sont que de 120 M3. Les contrôles actuels sont suffisamment rapprochés pour qu'un non fonctionnement de la pompe apparaisse avant la vidange complète du réservoir.

Le Chef de Depot,
 signe: PRIQUELER

Vu... suite à votre C.O. n° 19521 du 29.7.58 ci-jointe en retour.
 En formule, rien à reprocher au service de l'Exploitation
 mais le conseil me communique l'absence d'entretien à effectuer en ce qui concerne
 d'une part de la faible capacité de réservoir et d'autre part de fuite de puissance d'eau réelle, conséquence
 des manques d'eau à Châtigny et d'une autre descente de ballast, locaux.
 au personnel, les services, charge d'Exploitation d'une surveillance plus mince, à déterminer, et qui
 tiendrait compte des variations horaires de la consommation et du rôle nécessaire pour passer aux
 conséquences du manque d'eau (avis aux alimentateurs des voies et au qui a été chargé de la tâche)
 Pour faciliter cette surveillance, et à défaut de nouvelle, ou personnel amélioré de la tâche de
 nivel de l'installation au niveau, soit par peinture appropriée soit une le samedi matin de 7h à 8h à l'effet
 de m'entendre avec mes collègues de l'usine et de l'Exploitation pour faire mettre cette question
 au point.
 La question n'intéresse aucun autre installation hydraulique de ma circonscription.

4.8.58

P Le chef d'Arrondissement
 Signé: Kuttler

C.O. n° 358

Service de Vesoul

Pour examiner cette question en accord avec la gare pour qui un manque
 d'eau soit relevé assez tôt à l'avant pour éviter les manques
 4.8.58 P Le chef d'Arrondissement
 Signé: Kuttler.

Monsieur le Chef d'Arrondissement

Suite à C.O. n° 358 du 4.8.1958
 En accord avec le chef de gare de Port d'Atelier la vérification du niveau d'eau
 du réservoir de Port d'Atelier se fera désormais 3 fois par jour aux heures suivantes:
 7 à 8h - 13h à 16h - 23h à 24h - Le conseil me supplie en conséquence et sollicite
 aux triproches des usines

P Le chef de Depot
 Signé: Priquerel

15.8.1958

Copie d'une lettre N° 55865 S.811 du 25.7.38 de M.le Chef du Service du Matériel et de la Traction à M. le Directeur de l'Exploitation.

Comme suite à votre annotation en date du 12.7.38 sur rapport d'incident survenu au train VD.21 du 10 juillet qui a perdu lh.16 à Port-d'Atelier par suite du manque d'eau dans le réservoir de cette gare, j'ai l'honneur de vous faire connaître que l'alimentation hydraulique de Port-d'Atelier est assurée par un groupe dynamo-pompe à fonctionnement automatique.

Ce groupe s'arrête automatiquement lorsque le réservoir est plein et se remet en route automatiquement dès que par suite des prises d'eau le niveau dans le réservoir a baissé d'environ 10 %

Une consigne commune établie d'entente entre le dépôt et la gare prescrit à cette dernière de vérifier le niveau de l'eau 2 fois par jour le matin et l'après-midi; au cas où ce niveau serait inférieur à une limite repérée le Chef de Service de la gare doit alerter le surveillant du Service Electrique pour vérification de fonctionnement du groupe dynamo-pompe et ensuite, s'il y a lieu, le dépôt de VESOUL pour que ce dernier prenne les mesures nécessaires.

Jusqu'à présent ces mesures qui sont appliquées dans les alimentations isolées où nous n'avons pas de dépôt ont donné satisfaction.

En ce qui concerne l'incident signalé, d'après les renseignements de la gare de Port-d'Atelier le réservoir était plein la veille au soir vers 16 heures. Dès que le manque d'eau fut constaté, le surveillant du Service Electrique se rendit à la pompe et constata que le relais de sécurité du groupe avait fonctionné pour une cause qu'il n'a pas été possible de déterminer. Après désarmement de ce relais, la pompe se mit en route sans autre intervention et a depuis lors fonctionné normalement.

On pourrait envisager dans les installations de pompage isolées comme celle de Port-d'Atelier, l'installation d'une sonnette électrique avertissant la gare lorsque le niveau de l'eau dans le réservoir est anormalement bas, la gare pourrait alors alerter plus tôt l'agent intéressé - mais la dépense à envisager serait assez élevée.

P.Le Chef du Service
du Matériel et de la Traction,
Signé:BIGOT.

Com. N° 90851.

Vu.- Ceci appelle les observations ci-après:

- 1° Les dires de la gare sont-ils vraisemblables ? autrement dit, la consommation d'eau de 16h. à 7h. est-elle de même ordre de grandeur que la capacité du réservoir, ou plutôt que la réserve qui reste lorsque la "limite repérée" n'est pas atteinte ? Dans la négative, la gare est à reprendre.

2° - Au cas contraire, il faut prescrire des vérifications plus fréquentes, de telle sorte qu'au moment où l'on s'aperçoit de l'arrêt on ne soit pas encore pris.

3° - Ceci ne s'applique pas qu'à Port-d'Atelier. Il faut, partout où la situation est analogue, que les vérifications à faire par la gare aient une fréquence suffisante.

27.7.38.

Signé: -----

Com. 60383 C.624 du 28.7.38.

Monsieur OBLET,

Voir annotation de M.le Directeur et me donner votre avis.

(8 j.)

Signé: BIGOT.

Com. N° 19521.

Monsieur le Chef d'Arrondissement à VESOUL,

Pour me mettre à même de répondre aux observations de M. le Directeur.

Réponse pour le 5 Août au plus tard.

29.7.38.

Le Chef de la Division de la Traction,

Signé: OBLET

Dépôt de VESOUL,

Examen et renseignements pour le 4 courant.

1.8.38. P. Le Chef d'Arrondissement,

M. Le Chef d'Arrondissement
1-8

Septembre 1938

Communication N° 62 431 C.638
du 29-9-38 M. OBLET
D'accord.
Signé : BIGOT.

Vu et pris note
pour faire le nécessaire
(5.10.38) Le Chef de la Division
de la traction
Signé : MERLIN.

*In Paye
Veuillez me commander
et me faire
signifier*

N° 73

Monsieur le Chef du Service,

Suite à communication
N° 60.383 C.624 du
28-7-38

Comme suite à mon retour en date du 9-8-38 de votre
Communication N° 60.383 du 28-7-38, je vous fais connaître
que de l'avis des dépôts intéressés, l'organisation actuelle
concernant les mesures à prendre pour que les dépôts soient
avisés d'une baisse de niveau anormale de l'eau dans les
réservoirs hydrauliques éloignés, paraît insuffisante.

des alimentations

Les incidents de manque d'eau sont d'ailleurs extrême-
ment rares. Dans ces conditions, je ne pense pas qu'il
soit nécessaire d'engager des dépenses pour l'établissement
de sonneries qui seraient elles-mêmes sujettes à défaillance.
Les gares comptant sur ces sonneries, la surveillance
cesserait et les risques d'incident seraient peut-être plus
nombreux.

*In Paye
In service avec
le service des gares
pour leur journal*

Toutefois, je serais d'avis de faire préciser dans toutes les consignes :

1*) - que la gare doit s'assurer 3 fois par jour au lieu de 2 de la situation exacte du niveau d'eau.

2*) - que l'alerte soit donnée à l'agent qualifié si le niveau d'eau descend, au maximum à 30 m³ (pour les réservoirs de 100 et 150 m³) et à 50 m³ (pour les réservoirs de 250 m³) au dessous du niveau de mise en route automatique de la pompe.

Si vous êtes d'accord, je ferais donner les instructions nécessaires pour la modification des consignes actuellement en vigueur.

Le Chef de la Division
de la traction,

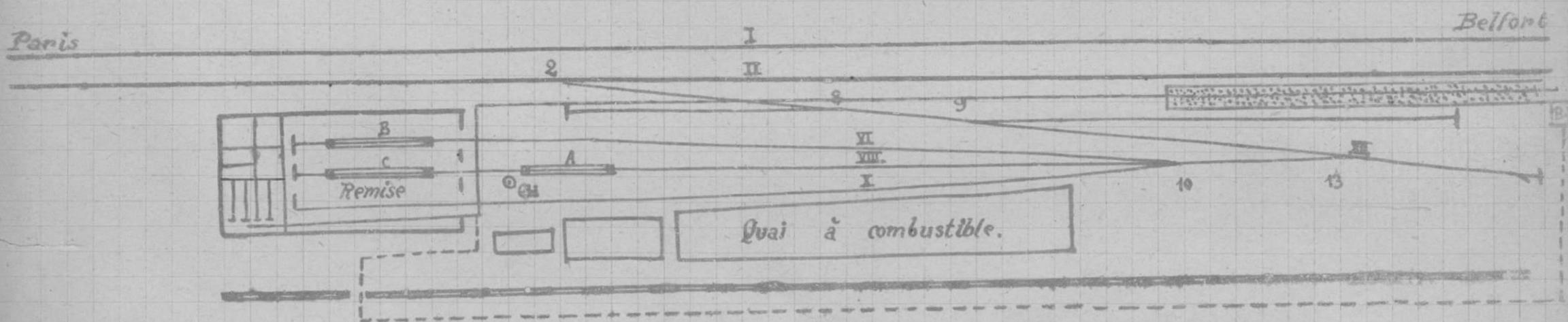
Signé : OBLET.

Monsieur le Chef d'Arrondissement à VESOUL,
Pour gouverner et faire modifier en conséquence les consignes des dépôts et localités intéressés de votre Arrondissement.
5-10-38
Signature.

*Dépôt de : Vesoul
pour vérifier vos consignes et les modifier s'il y a lieu. Entente avec le Service de l'Exploitation. Me faire compte pour le 1-11-38 de l'état de la question.*

6-10-38
Le Chef d'Arrondissement.

Dépôt de Port-d'Atelier



Jointé au Rapport n° du dépôt de Paris.

RÉGION DE L'EST

Vérification de l'Étanchéité des Canalisations d'eau

Expérience faite le 5 Juin 1955

N ^{os} des Opérations	Pressions en aval de la vanne sur laquelle le compteur est monté en by-pass	PERTE D'EAU				Observations
		Totale (en litres) par 10 minutes	par Tronçon de Secteur		⁽²⁾ Totale par dénivel- lation au réservoir sur 1 ^m au moins	
			en litres par 10 minutes	en mètres cubes par Heures		
1	1 ⁿ 380	0	0	0	0	Compteur monté sur R.V. 7 fermé Toutes vannes ouvertes sauf 22.

Nos des Opérations	Pressions en aval de la vanne sur laquelle le compteur est monté en by-pass	PERTE D'EAU			Observations	
		Totale (en litres) par 10 minutes	Par tronçon de Secteur			(2) Totale par dénivel- lation au réservoir sur 1 ^h au moins
			en litres par 10 minutes	en mètres cubes par heure		

Renseignements complémentaires - Observations et Mesures prises.

Néant

(2) Lorsque la vérification ne pourra avoir lieu à l'aide du compteur d'essais (vanne avariée, non équipée, etc.) elle devra être effectuée par dénivellation au réservoir.

Se Chief de Depot de Vesoul.

Vu: *X*

Se Chef du 2^e Arrondissement
Date: _____

A Port d'Atelier 5 Juin 1956.
Le Chef de District,



Vérification de l'Étanchéité des Canalisations d'eau

Expérience faite le 5 Juin 1956

N ^{os} des Opérations	Pressions en aval de la vanne sur laquelle le compteur est monté en by-pass	PERTE D'EAU				Observations
		Totale (en litres) par 10 minutes	par Tronçon de Secteur		(2) Totale par dénivel- lation au réservoir sur 1 ^m au moins	
			en litres par 10 minutes	en mètres cubes par heures		
1	1 ^m 350	0	0	0	0	Compteur monté sur R.V. 7 fermé Toutes vannes ouvertes sauf n° 22

(1) Dépôt et Gare, Dépôt, Gare, Raccordement, etc...

N ^{os} des Opérations	Pressions en aval de la vanne sur laquelle le compteur est monté en by-pass	PERTE D'EAU			Observations	
		Totale (en litres) par 10 minutes	Par tronçon de Secteur			(2) Totale par dénivel- lation au réservoir sur 1 ^h au moins
			en litres par 10 minutes	en mètres cubes par heure		

Renseignements complémentaires - Observations et Mesures prises.

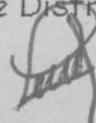
N^o avant

(2) Lorsque la vérification ne pourra avoir lieu à l'aide du compteur d'essais (vanne avariée, non équipée, etc.) elle devra être effectuée par dénivellation au réservoir.

Se Chief de Depot de Teroul Vu: signe: Villeval A Port d'Atelier le 5 Juin 1956.

Se Chief du Arrondissement
Date: _____

Le Chef de District,



RÉGION DE L'EST

Vérification de l'Étanchéité des Canalisations d'eau

Expérience faite le 5 Juin 1955

Nos des Opérations	Pressions en aval de la vanne sur laquelle le compteur est monté en by-pass	PERTE D'EAU				Observations
		Totale (en litres) par 10 minutes	par Tronçon de Secteur		⁽²⁾ Totale par dénivel- lation au réservoir sur 1 ^h au moins	
			en litres par 10 minutes	en mètres cubes par Heures		
1	1 ⁿ 3/0	0	0	0	0	Compteur monté sur R.V. 7 fermé Toutes vannes ouvertes sauf 22.

(1) Dépôt et Gare, Dépôt, Gare, Raccordement, etc...

Nos des Opérations	Pressions en aval de la vanne sur laquelle le compteur est monté en by pass	PERTE D'EAU			Observations	
		Totale (en litres) par 10 minutes	Par tronçon de Secteur			⁽²⁾ Totale par dénivel- lation au réservoir sur 1 ^h au moins
			en litres par 10 minutes	en mètres cubes par heure		

Renseignements complémentaires - Observations et Mesures prises.

Néant

(2) Lorsque la vérification ne pourra avoir lieu à l'aide du compteur d'essais (vanne avariée, non équipée, etc.) elle devra être effectuée par dénivellation au réservoir.

Se Chef de Depot de Vesoul

Vu:

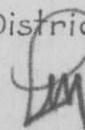
signe: Villeval

A Port d'Abelise le 5 Juin 1956.

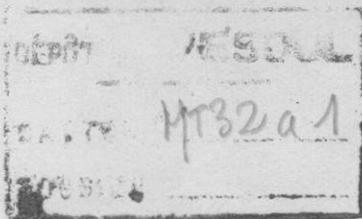
Le Chef de District,

Se Chef du 2^e Arrondissement

Date: _____



S.N.C.F. - EST



Paris, le 12 SEPT 1957

MTE. g15. J13/ 1933
32 a 113.914

Monsieur le Chef du TRA1 à PARIS (4ex)
TRA4 à REIMS (3ex)
TRAS à STRASBOURG (2ex)
MT3 à NANCY (2ex)

Objet : Alimentations hydrauliques du S.M.C.F.

Protection des conduites de refoulement, des réservoirs et cloches anti-bélier.

Suite à ma lettre MTE. g15.J13/ 1512 du 24.4.57.
32 a 113.914

Je vous informe que l'Autorité Militaire nous a alloué les crédits demandés pour l'installation des soupapes de protection sur les conduites de refoulement des engins de pompage du S.M.C.F. de ROZIERES-sur-MOUZON, DONJEUX, BAR-sur-AUBE, CHARMES, VITRY-le-FRANCOIS (HUIRON), SAMPIGNY, et VAIVRE (raccordement).

Le montant du crédit afférent à chacune de ces installations est de 40.000 frs.

Vous voudrez bien inviter les dépôts intéressés à procéder à la pose des soupapes dans les meilleurs délais afin que les relevés des dépenses correspondantes nous soient adressés pour le 15 Octobre au plus tard.

Vu
Le Chef de la Subdivision
de la Traction,

Le Chef de la Subdivision
Installations et Outillage,

Signé: PRIQUELEN

Signé: DETAIN

8^e Arrond. de Traction
STRASBOURG

TRANSMIS

à M. le Chef de dépôt

Vesoul

No. t6N5

pour les suites et m'avis du nécessaire fait

16 SEP 1957

Strasbourg, le

L'INGÉNIEUR PRINCIPAL
CHEF DU 8^e ARRONDISSEMENT DE TRACTION

[Signature]

17 SEP 1957

M. Duron
M. Bonamy
M. Seray
M. P. J. J. J.
Cathé

soyape 6684

495
415
910

495
1,17

Valvire
12.10.57

14W. Z

A. H. de Vauvire (SNCF)
Velleux - (SNCF)

Pose de soupapes
de sûreté

DÉPÔT DE VESOUL
CARTON N° 117 32/a¹
DOSSIER

D15

S.N.C.F. - EST

PARIS, le

24 AVR 1957

MTE. g15. J13/ 1512
32a 113. 914

Monsieur le Chef du TRA1 (8ex) 8 annexes A et 8 dessins
d° du TRA4 (7ex) 7 annexes B et 7 dessins
d° du TRA7 (5ex) 5 annexes C et 5 dessins
d° du TRAS (5ex) 5 annexes C et 5 dessins
d° du MT3 (4ex) 4 annexes A et 4 dessins

117 32/a¹

Objet : Alimentations hydrauliques. Protection des conduites de refoulement des réservoirs et cloches anti-bélier.

Comme suite au transmis MTE. g15. J13/ 1088 du 32a 113.914

21.11.1956, je vous informe que nous sommes invités par la Direction Générale à mettre nos installations de pompage comportant des pompes volumétriques avec réservoirs ou cloches à air sur le refoulement en conformité avec les prescriptions ministérielles relatives aux appareils à pression de gaz.

Pour la détermination des mesures à prendre les engins considérés ont été classés en 2 catégories, à savoir :

1ère catégorie : appareils dont la pression de refoulement effective est inférieure à 4 HPZ.

2ème catégorie : appareils dont la pression de refoulement effective dépasse 4 HPZ.

Pour les premiers, il convient d'intercaler dans le circuit de refoulement une soupape de sûreté placée dans tous les cas, en amont de la 1ère vanne de fermeture et dont le débit soit tel qu'aucune pression supérieure à 4 HPZ ne puisse être engendrée dans ce circuit.

Pour les autres il convient également d'intercaler une telle soupape dans les mêmes conditions mais réglée pour débiter sous une pression légèrement plus élevée que la pression effective de refoulement.

Le bon fonctionnement de ces soupapes devra être vérifié périodiquement dans des conditions ne mettant pas en danger le personnel.

De plus, il y a lieu de prévoir des épreuves décennales, la pression d'épreuve devant être de une fois et demie celle du tarage de la soupape, les cloches ou réservoirs à air devant être rigoureusement purgés de l'air qu'ils peuvent contenir. Ces épreuves seront effectuées par les Ingénieurs de la S.N.C.F. habilités à procéder aux épreuves de certaines catégories d'appareils fixes à pression de gaz dans les conditions fixées par l'Instruction Générale MT.36 n° 1 (appareils de la catégorie B) ou à leur diligence (cas de la première épreuve des appareils en service lors de la parution du règlement).

Je vous demanderais de donner les suites utiles et à cet effet, je vous adresse ci-joint en annexe :

- 1°) un tableau sur lequel sont précisés pour chaque alimentation hydraulique intéressée, la valeur de réglage, le nombre et le n° de symbole des soupapes à installer. Ces dernières sont à demander par chacun des dépôts aux ateliers d'EPERNAY par bon n° 017.3027. Copie de la lettre adressée à ces ateliers pour la mise au point de ces soupapes vous est transmise par ailleurs.
- 2°) un dessin n° 01.22425 sur lequel sont représentées différentes dispositions susceptibles d'être adoptées pour l'installation des soupapes suivant la constitution de la canalisation de refoulement.

Les dépenses résultant de ces mises en conformité sont à imputer au Compte Exploitation - Article 49 - Cde 494.11 sauf pour les stations de pompage soulignées sur le tableau ci-joint qui appartiennent à l'Autorité Militaire et pour lesquelles nous demandons, par ailleurs, les crédits afférents au Service VB.

Vous voudrez bien m'informer du nécessaire fait.

Vu, 23 AVR 1957
Le Chef de la Subdivision
de la Traction,

Signé: PRIQUELER

Le Chef de la Division
du Service Général,

SIGNÉ: LECLERC DU SABLON

8° Arrond. de Traction
STRASBOURG

TRANSMIS

à M. le Chef de dépôt
No. 66 N5

Belfort, Vesoul, Sarrebourg, Haguenau

pour les suites des que le nécessaire aura été fait.

Strasbourg, le 26 AVR 1957
L'INGÉNIEUR PRINCIPAL
CHEF DU 8° ARRONDISSEMENT DE TRACTION

[Signature]

Dépôt Sarrebourg
27 AVR 1957
[Signature]

*à la Summe
la suite par
Bouvier
Attente la justification
des crédits avant
de commencer*

Vauvo

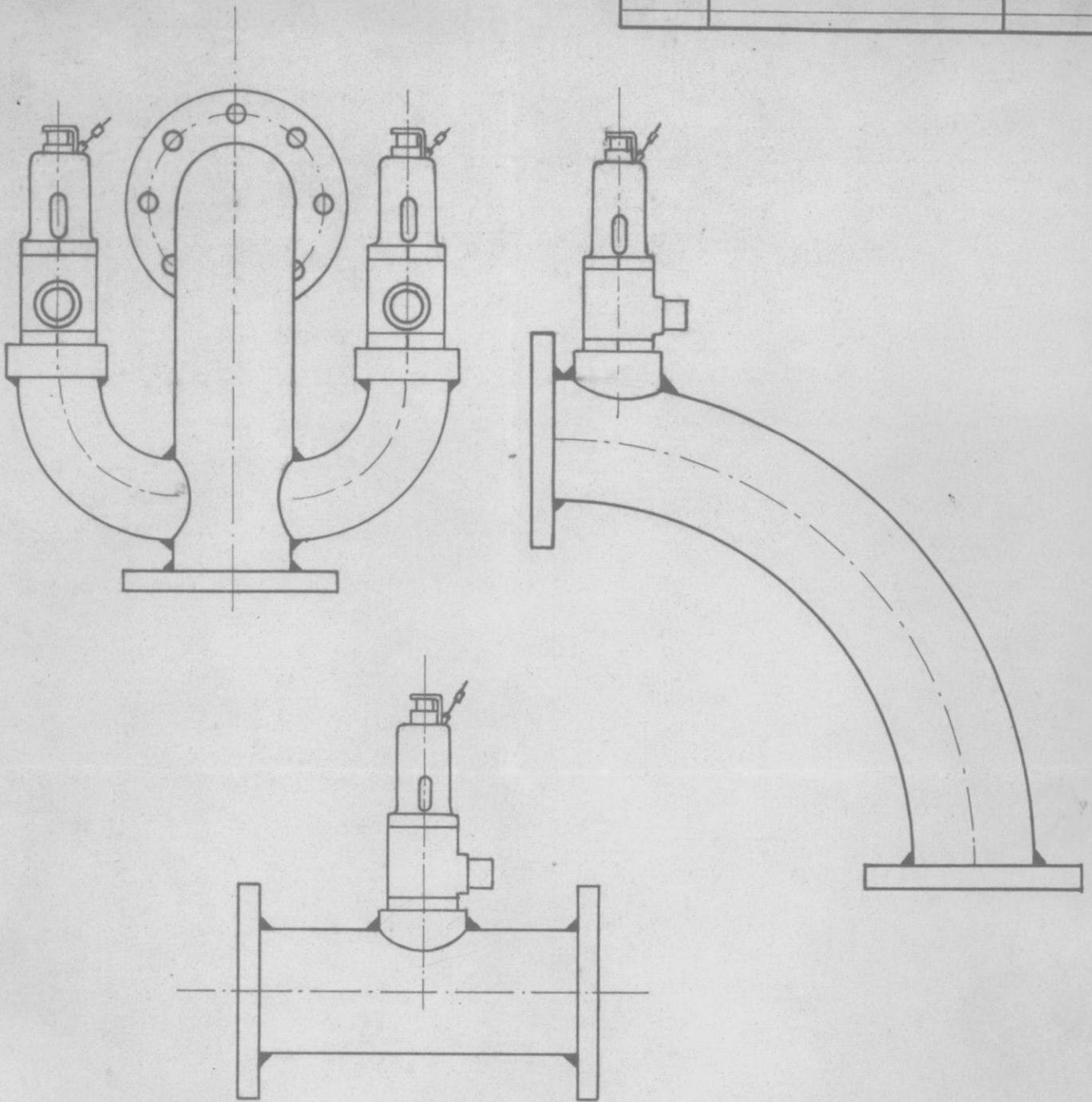
*pour
Kellern*

*à M. Calk
Erment
Deray
attente les crédits
contenu un petit
alors Vauvo*

Annexe C.

Dépôt	Alimentation hydraulique	Soupape à installer		
		Réglage en H.P.Z.	N° de symbole	
			719.1300	719.1610
<u>7ème Arrondissement de Traction.</u>				
AUDUN-le-ROMAN	AUDUN-le-TICHE	4	1	
LONGUYON	LONGUYON	4	1	
LONGWY	LONGWY	4	2	
<u>8ème Arrondissement de Traction.</u>				
BELFORT	VILLERSEXEL	4	1	
VESOUL	VELLEXON	4	1	
d°	VAIVRE	4	1	
SARREBOURG	REDING	4	1	
HAGUENAU	OBERMODERN	4	1	

DIVISION GÉRANTE	APPLICATION D'ORIGINE (Appareils ou séries de véhicules)	N° DU DESSIN D'ENSEMBLE



ÉCHELLE —	ALIMENTATIONS HYDRAULIQUES PAR POMPES VOLUMÉTRIQUES					DATE: 28.3.57
	<i>croquis de principe d'adjonction de soupapes placées sur la conduite de refoulement entre la pompe et la 1^{ère} vanne de fermeture</i>					DESS: <i>Stauffert</i>
SYMBOLE	POIDS UNITAIRE EN kg	MATIÈRE	SPECIFICATIONS TECHNIQUES	NORMES	LE CHEF DE	VÉR: <i>Breton</i>
MODÈLE :						HOMOL: <i>MTE/g15</i>
MODIFICATIONS			SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS			
			01 - 22 425			

51. W. 15877 9-55. IMPRESSION PAMBALUT & GUIOT - PARIS

SNCF-EST

DÉPÔT DE VESDUL
CARTON N° <i>MT 32a 30-02</i>
DOSSIER

PARIS, le 11 AVRIL 1957

D6

n° MT/E.g15.J13/1490
32a113.914

Monsieur le Chef du Service
de la Voie et des Bâtiments (3 ex)

OBJET - Alimentations hydrauliques du S.M.C.F. (Tableau n° 1).
Protection des conduites de refoulement des réservoirs
et cloches anti-bêlier.

Un accident mortel s'étant produit dans une station de pompage de la Région SUD-OUEST par suite de l'utilisation d'une pompe volumétrique avec vanne de refoulement en position fermée, ce qui a provoqué l'explosion de la cloche anti-bêlier, le Service des Mines a imposé pour de telles installations l'adjonction de soupapes de protection.

Dans un but d'économie nous utiliserons, à cet effet, des soupapes de fonds de cylindres de locomotives récupérées ou provenant de stock sans mouvement en magasin.

Néanmoins, la mise au point et l'installation d'une soupape entraîneront une dépense de 30.000 F environ.

Je vous serais à ce sujet obligé de bien vouloir demander l'attribution d'un crédit correspondant à l'E.M.A.H. pour la mise en conformité de chacune des stations de pompage des localités suivantes inscrites au tableau n° 1 :

ROZIERES-sur-MOUZON, DONJEU, BAR-sur-AUBE, CHARMES, HUIRON, SAMPIGNY et VAIVRE.

Il conviendrait d'obtenir ces crédits à bref délai pour se conformer aux prescriptions du Service des Mines qui nous ont été notifiées par la Direction du Matériel et de la Traction.

Le Chef du Service
du Matériel et de la Traction

Signé : JOUVELET

Pour Projet
PARIS, le
Le Chef de la Division
du Service Général

Vu

SIGNÉ : LECLERC DU SABLON

Le Chef de la Subdivision
de la Traction

Signé : PRIQUELER

.....

Handwritten signature and notes on the left margin.

Handwritten note: "An 4 carte Seray"

Copie à Monsieur le Chef du TRA1 (4 ex)
MT3 (2 ex)
TRA4 (3 ex)
TRA8 (2 ex)

conformément à la lettre que nous vous adressons par ailleurs pour l'installation des soupapes.

PARIS, le 11 AVRIL 1957

Le Chef de la Subdivision
Installations et Outillage

Signé : **DETAINT**

8^e Arrond. de Traction
STRASBOURG

TRANSMIS

à M. le Chef de dépôt Vermet

No. t6115

pour réparation

Strasbourg, le 17 AVR 1957

INGÉNIEUR PRINCIPAL
CHEF DU 8^e ARRONDISSEMENT DE TRACTION

[Signature]

S.N.C.F.-EST-VB

COSSIFÉ

PARIS, le 16 Juillet 1957

B

n° 01568 VB/Sp
SMCF 1/58

Installations du SMCF

Travaux d'entretien
en 1958

Monsieur le Chef du Service
du Matériel et de la Traction (3ex)

Je vous serais obligé de vouloir bien me faire adresser pour le 15 Octobre 1957, au plus tard, sous forme de devis sommaire, vos prévisions de dépenses en 1958, pour les essais, l'entretien courant, le retimbrage décennal et les essais intermédiaires des installations hydrauliques du SMCF inutilisées en Service Commercial.

Les prix indiqués devront s'entendre frais généraux et taxes compris.

Signé PICOT

MT/E.g15.J13 / 1807 AG
32 a 113. 910

COPIE TRANSMISE à

Monsieur le Chef du	TRA 1	à PARIS	(4ex)
	TRA 4	à REIMS	(6ex)
	TRA 8	à STRASBOURG	(4ex)
	MT 3	à NANCY	(3ex)
	ML 8	à BISCHEIM	(2ex)

Veuillez faire établir par les établissements intéressés les devis demandés ci-dessus et me les adresser pour le 15 Septembre prochain.

27 JUIL 1957

PARIS, le
Le Chef de la Subdivision
Installations et Outillage

8^e Arrond. de Traction
STRASBOURG

TRANSMIS

Signé: CAMBRAY

à M. le Chef de dépôt

No. 2615

pour les suites. Adresses le devis demandé en
2 exemplaires form le 5.9.1957

Strasbourg, le 30 JUIL 1957

L'INGÉNIEUR PRINCIPAL
CHEF DU 8^e ARRONDISSEMENT DE TRACTION

E

Reponse
n° 131 du 5/9/57

M. Durand
M. Seray
Renseignements hebdomadaires
le 4/9

SNCF-EST

PARIS, le 27 NOV 1956

DÉPÔT DE VEZELISE
 CARTON HT 32a 30-02
 BOSSIER

n° MT/E.g15.J13 / 1074
 32a113.910
 1 annexe

Monsieur le Chef du Service de la Voie et des Bâtiments (3 ex)

OBJET - Installations du S.M.C.F. - Travaux d'entretien 1957.

VR : n° 01.487 VB-Sp / S.M.C.F.1/57 du 26.9.1956.

Je vous adresse, ci-joint, l'état de nos prévisions de dépenses en 1957, pour l'entretien courant, le retimbrage décennal et les essais des engins de pompage du S.M.C.F. inutilisés en service commercial.

Sur cet état ne figurent pas les A.H. ci-dessous pour les raisons indiquées en regard de chacune d'elles.

D'autre part, je vous précise que les travaux prévus à SCHIRMECK ne se rapportent qu'aux groupes électro-pompe et électrogène étant donné que nous vous proposons, par ailleurs, la suppression pure et simple de l'installation de pompage comprenant la locomobile.

CHALIGNY-NEUVES-MAISONS

(les pompes à vapeur de ces deux A.H. seraient à retimbrer en 1957, mais comme elles nécessitent de grosses réparations il semble plus avantageux de les remplacer par des groupes moto-pompes. Nous allons, en conséquence, établir des devis pour ces remplacements et vous les adresserons en vue de les soumettre à l'E.M.A.H.

OIRY-MAREUIL

VEZELISE

(Compte tenu de l'état actuel des installations hydrauliques de ce centre, nous vous proposons, par ailleurs, la réforme pure et simple de la pompe à vapeur.

Pour Projet
PARIS, le 26 NOV 1956

22 NOV 1956

Le Chef du Service du Matériel et de la Traction

Le Chef de la Subdivision de la Traction

Le Chef de la Division du Service Général

Signé : JOUVELET

Signé : PRIQUELER

Signé : MONTANDON

Copie à Monsieur le Chef du TRA1 (4 ex)
 4 (6 ex)
 8 (3 ex)
 MT3 (4 ex)

comme suite à ma lettre MT/E.g15.J13/971 AG du 5.10.56 et aux propositions que vous m'avez adressées.

PARIS, le 27 NOV 1956

M. n. Catti
 Serac
 4e rég. de chemin de fer 1957

8^e Arrond. de Traction
STRASBOURG

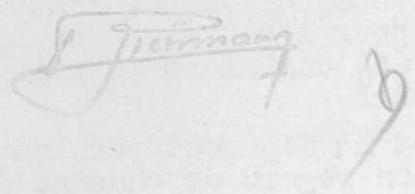
TRANSMIS

à M. le Chef de dépôt Vesoul

No. 66N5
pour information.

Strasbourg, le 29 NOV 1951

L'INGÉNIEUR PRINCIPAL
CHEF DU 8^e ARRONDISSEMENT DE TRACTION

A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'J. Perrin', followed by a large, stylized initial 'P'.

Prévisions de dépenses pour l'entretien courant, le retimbrage décennal et les essais des engins de pompage du S.M.C.F.

Alimentations hydrauliques de :	Travaux prévus	Dépenses		
		Matières	M.O.	Totales
BAR-sur-AUBE	Visite, entretien et essai	8 000 ^f	72 000 ^f	80 000 ^f
DONJEUX	Essai et entretien	6 500	40 000	46 500
ROZIERES-sur-MOUZON	Visite, entretien et essai	9 000	61 500	70 500
VAUX-sous-AUBIGNY (1)	Essai	150	19 100	19 250
CHAVELOT	Entretien et essai	16 000	21 000	37 000
SIONNE-MIDREVAUX	Retimbrage et essai	26 000	202 000	228 000
CHARMES	d°	29 000	187 000	216 000
CHALLERANGE	Essai et entretien	710	17 790	18 500
VERDUN (THIERVILLE)	d°	2 000	14 000	16 000
SUIPPES	d°	1 100	4 900	6 000
Ste-MENEHOULD (gare)	d°	1 300	6 700	8 000
POURU-BREVILLY (2)	d°	1 000	22 000	23 000
VITRY-le-FRANCOIS (HUIRON)	d°	2 150	15 850	18 000
MOLSHEIM	d°	500	9 800	10 300
VALVRE (raccordement)	d°	5 250	14 750	20 000
SCHIRMECK	d°	4 500	34 500	39 000

(1) Il s'agit de l'essai annuel du groupe moto-pompe à moteur diesel dont nous venons de terminer l'installation.

(2) Sous réserve de la remise en état préalable du groupe (ma lettre
MT/E.g15.J13/946 du 28.9.56).
32a113.277

non accordé
par le SM
pour 1957

VESOUL le 23 octobre 1956

Monsieur le Chef d'Arrondissement Traction
à STRASBOURG

OBJET : - Installation du S.M.C.F. - Travaux d'entretien en 1957 .
----- (Tr. MFE.g15.J 13/971 AG du 5.10.56 de la L. VB/Sp/01487
du 26.9.56)
V.R. = t6.N5 du 12.10.56)

Le programme 1957 prévoit pour l'AH de VAIVRE :

- 1° - Une visite annuelle ,
- 2° - Un essai en pression de l'installation .

Le montant de la dépense à prévoir serait environ de l'ordre de 20.000 frs dont ci-dessous nous vous donnons le devis sommaire .

Main d'oeuvre :

Pour exécution de la visite et des réparations :

- 27 heures à 435 frs 11.745

Pour mise à l'eau de la chaudière et all.

- 8 heures à 375 frs / 3.000

soit : 14.745

Matière : -Combustible pour allumage et mise en pression de la chaudière : 2.500

-Huile pour graissage 100

-Carburant pour mise en place de la pompe et pompage de l'eau pour chaudière 400

-Matière pour réparation (4 cotretoises + 1 tube à fumée)(maj. 12 % comprise)..... 2.250

soit 5.250

TOTAL = 19.995

Le Chef de Dépôt ,

Signé: VILLINAT

DÉPÔT DE VAREUIL
MONTANDON
17 301 b
BOSSIERE

D7

SNCF - EST/VB

Paris, le 26 septembre 1956

N° VB/Sp /01487
SMCF 1/57

Installations du SMCF
Travaux d'entretien en
1957.

Monsieur le Chef du Service
du Matériel et de la Traction,

Je vous serais obligé de vouloir bien me faire adresser, sous forme de devis sommaire, vos prévisions de dépenses, en 1957, pour l'essai, l'entretien courant, le retimbrage décennal et les essais intermédiaires des installations hydrauliques du SMCF, inutilisées en Service Commercial.

Les prix indiqués devront s'entendre frais généraux et taxes compris.

signé : PICOT.

N° MT/E.g15.J13/971 AG
32 b 113.910

- Copie transmise à Monsieur le Chef du :

- TRA.1 (4 ex)
- 4 (6 ex)
- 8 (3 ex)
- ML.8 (2 ex)
- MT.3 (4 ex)

Veillez faire établir et m'adresser les prévisions de dépenses des Etablissements intéressés, établies sous la forme demandée.

Délai : 1er novembre 1956.

Paris, le

- 5 OCT 1956

Le Chef de la Subdivision
Installations & Outillage,

Copie à AG

8^e Arrond. de Traction
STRASBOURG

TRANSMIS

Signé: MONTANDON

le Chef de dépôt
No. EGN5

Vareuil

pour les suites. M'adresser vos prévisions de dépenses
pour le 35.10.1956 (Vareuil)

Strasbourg, le

12 OCT 1956

L'INGÉNIEUR PRINCIPAL
CHEF DU 8^e ARRONDISSEMENT DE TRACTION

J. Jermann

M. Catta font info
M. Oray
1^{er} informatic

43 OCT 1956

9k

164

EC

Vente annuelle

2500
22485
2515

Matériau ~~200~~³⁰⁰ comb. huile 2R. 5/6 Rm-

1301
1900
2905

(1 entretiens CR = 53) km.
1 tube à joint. 550 km

892.2

550
25
275
110
1521
321
1700

transport pompe à vendredi
pour remplacement de la chaudière

27
485
3045
870
11745

875
16
2250
275
6000

Main d'œuvre ~~nécessaire~~ pour exécution de la
tranche et des réparations 274 à 485 × 11.745

Matériau ~~nécessaire~~ pour réparations
(1 entretien CR + 1 tube à joint) moy. 12% par an 2000
240

Combustible pour allumage et mise
en fonction de la chaudière: 2500 × 2500

200k × 8,600 = 1720
50k × 10,510 = 540,50
1500 = 40
2300

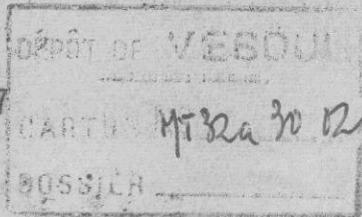
Après à l'eau de la chaudière: 500
(65.99 × 8)

Main d'œuvre d'allumage et
mise à l'eau ~~8~~ = 9 × 8 × 375 × 3375
soit 20.000 environ.
19.485
860

21.429
10810
1405

0.20
15
8
2

N° MT/E. 215.J13/887
34 b 1.13.910



Paris, le

- 6 SEPT 1956

D18

Monsieur le Chef du TRAS à
STRASBOURG (2 ex)

OBJET - Entretien et essais périodiques des installations hydrauliques du S.M.C.F.

(Suite à transmis t6.N5 du 2 août 1956).

Le Service VB me fait connaître que nous ne bénéficierons pas d'attribution complémentaire de crédit pour l'entretien et les essais en 1956, des installations hydrauliques du S.M.C.F.

Les travaux et essais prévus à l'A.H. de VAIVRE qui n'ont pas été dotés de crédit ne pourront donc être exécutés qu'en 1957. Ils devront en conséquence, figurer sur vos prochaines propositions.

Le Chef de la Subdivision
Installations et Outillage,

Signé: MONTANDON

8^e. Arrond. de Traction
STRASBOURG

TRANSMIS

à M. le Chef de dépôt Vesoul
No. t6N5

pour information et mise à votre lettre CT/RN
du 27.7.1956

Strasbourg, le 11 SEP 1956

L'INGÉNIEUR PRINCIPAL
CHEF DU 8^e ARRONDISSEMENT DE TRACTION

[Signature]

b
M Cathé
M Dewey
m en f... [unclear]

12 SEP 1956

571806

BON DE TRAVAIL		Code du Dépôt d'exécution	Désignation et Code du Dépôt titulaire		N° de commande	N° cotifié de l'engin	Nature de l'opération	Indice de frais	Cie MCE
N° 118			DEPOT DE VESDUL 1788		118			1	4
Bon établi le 9-5-56	Désignation et N° de l'engin	Emplacement	Fin du travail prévue:	Bon terminé le:	Visa du CBRO après contrôle:				
Visa: <i>B</i>	Chaudière n° 645			9-5-56	<i>[Signature]</i>				
Libellé de la demande de réparation ou désignation de la commande		Tinte machine fine veuve							
Nom du CBRO	TRAVAIL A EXECUTER					Dates	HEURES DE		TEMPS PASSE PAR
<i>Culet F</i>							Début ou Reprise	Fin ou Arrêt	OUVRIER
Nom des Agents									
<i>Callieine</i>	Prise d'épaisseur, surchauffes					9/			<i>2 1/2</i>
<i>Bonin</i>	plaque tubulaire					7	7	17.45	<i>2 1/2</i>
							7	10.25	<i>3 1/2</i>
									<i>3 1/2</i>
									<i>12-</i>
Observations et Visa après Contrôle:									

Monsieur le Chef d'Arrondissement Traction
à STRASBOURG

OBJET : - Entretien et essais périodiques des installations
hydrauliques du S.M.C.F. - AH de VAIVRE .
(L. ME.g15.J13/726 du 11.7.56)

Nous demandons que le crédit de 10.000 frs demandé nous soit attribué sur l'exercice 1956. En effet la limite de périodicité des travaux d'entretien et de visite des chaudières de cette installation est à échéance au cours de 1956. Le report sur 1957 aggraverait les délais de tolérance d'exécution des dits travaux. D'autre part, leur réalisation sur 1956 permettra vraisemblablement une dispense de crédit sur 1957.

Nous considérons donc qu'il serait indispensable pour maintenir les règles normales prescrites d'entretien des appareils à vapeur que le crédit de 10.000 frs nous soit alloué.

Le Chef de Dépôt ,

27.7

Signé: VILLEVAL

M. Buisson ne demande le crédit
de 10000 + - (6m ci joint)

27-8-56

Clav

TB/GD

N° 87

VESOUL, le 29 Novembre 1955

Monsieur le Chef du 8ème Arrondissement de Traction
à STRASBOURG

Objet - Prévission de dépenses pour 1956, AH en service spécial, non utilisée en service commercial

Nous sommes avisés ^{par VB} qu'un essai de débit de l'AH de Valvire en service spécial non utilisée en service commercial, sera effectué en 1956 par ce service.

De ce fait, les dépenses à prévoir pour notre Service à l'occasion de cet essai complet, main d'oeuvre et matières, sont de 10.000 f.

Le Chef de dépôt
signé : VILLEVAL

de cette

Copie à Monsieur le Chef du 9ème Arrondissement VB à MULHOUSE

Pour le tenir informé.

VESOUL, le 29 Novembre 1955

Le Chef de dépôt
signé: VILLEVAL

DÉPÔT DE VESOUL
CARTON N° 132a 30-02
DOSSIER

Paris, le 11 JUIL 1956

MTE. g15. J13/726
34 b 113.910

Monsieur le Chef d'Arrondissement
de Traction à PARIS (3 ex.) 4 annexes
à REIMS (4 ex.) 5 annexes
à STRASBOURG (4 ex.) 5 annexes

du MT3 à NANCY (5 ex.) 6 annexes

Monsieur le Chef d'Arrondissement
du Matériel à BISCHHEIM (2 ex.) 2 annexes

Objet : Entretien et essais périodiques des installations
hydrauliques du S.M.C.F.

Je vous adresse 1 exemplaire de la note N°5765
E.M.A/4 -T.X. du 9.5.1956 notifiant les crédits alloués à la
S.N.C.F. pour l'entretien en 1956 des installations du
Service Militaire des Chemins de Fer.

Ci-joint également le nombre d'exemplaires né-
cessaires à la diffusion aux Etablissements intéressés de
l'état des allocations attribuées à notre Service pour l'en-
retien et les essais des installations hydrauliques.

Comme vous le verrez, les travaux prévus aux
A.H. de CHALLERANGE (17 000 f.) SCHIRMECK (locomobile-
127 000 f. environ) et VAIVRE-raccordement (10 000 f.)
n'ont pas été dotés de crédit.

Pour CHALLERANGE, nous demandons, par ailleurs,
à l'Autorité Militaire le report sur cette A.H. du crédit
alloué pour VIENNE-la-VILLE dont les installations sont main-
tenant supprimées.

En ce qui concerne SCHIRMECK et VAIVRE, vous
voudrez bien examiner si les travaux prévus peuvent être
reportés sans inconvénient en 1957. Dans la négative, vous
auriez à me fournir toutes justifications utiles en vue d'en
informer le Commissaire Militaire. J'attire d'autre part
votre attention sur le fait que tous les travaux doivent
obligatoirement être exécutés au cours de l'année 1956 et
réglés au plus tard par l'Administration Militaire en Janvier
1957. En conséquence, vous voudrez bien me faire parvenir
vos relevés de dépenses dès les travaux terminés afin de
permettre la présentation rapide des mémoires qui devrait
se faire vers le 1er décembre 1956 à l'Autorité Militaire.

...

Au cas où vous ne pourriez effectuer, dans les délais impartis certains travaux dotés de crédits, je vous demanderais de m'en aviser au plus tôt.

Vu

Le Chef de la Subdivision
de la Traction,

Signé: PRIQUELER

Le Chef de la Division
du Service Général,

SIGNÉ: LECLERC DU SABLON

8^e Arrond. de Traction
STRASBOURG

TRANSMIS

à M. le Chef de dépôt Vesoul

No. 26 N5

pour les suites. Me faire connaître si les travaux
prévus pour l'année peuvent être reportés en 1957
Si non m'adresser les justifications utiles

Strasbourg, le

13 JUIL 1955
L'INGÉNIEUR PRINCIPAL
CHEF DU 8^e ARRONDISSEMENT DE TRACTION

[Signature]

M. C. de
à voir avec M. Seray

Société Nationale des Chemins de Fer Français

Région de l'EST

Désignation des travaux	Allocations prononcées par la présente note
DONJEU -	
Entretien courant et essai annuel de l'installation hydraulique Dépense MF	32.000
ROZIERES-sur-MOUZON -	
Essais annuels - Dépense MF	53.000
BOLOGNE -	
Essais d'étanchéité des installations hydrauliques - Dépense MF	5.000
CHAVELOT -	
Entretien courant de la machine fixe - Dépense MF	5.000
Essais annuels d'étanchéité - Dépense MF	13.000
Chaligny -	
Entretien courant machine fixe - Dépense MF	10.000
Essais réduits - Dépense MF	10.000
SIGNY-L'ÉTOILE -	
Entretien machine fixe (visite périodique, chaudière) MF	27.000
Essais réduits (MF)	29.000
BLAINVILLE -	
Raccordement 1/16 Entretien courant moto-pompe (dépense MF)	5.000
VEZELISE -	
Entretien machine fixe (dépense MF)	12.000
LERRAIN -	
Essais annuels et entretien des installations (dépenses MF) ...	50.000

Désignation des travaux	Allocations prononcées par la présente note
CHAPEL-NOMEXY -	
Essais annuels et entretien des installations (dépenses MT)	25.000
COOLUS -	
SUIPPES -	
VITRY-le-FRANCOIS - Raccord	
STE-LENEHOULD -	
VIENNE-la-VILLE -	
VERDUN - THIERVILLE -	
POURU-BREVILLY -	
Essais et entretien installations hydrauliques (dépense MT)	8.000
SAULMORY -	
Entretien et essai groupe moto-pompe (dépense MT)	18.000
MOLSHÉLA -	
Entretien courant et essai annuel MT du groupe Diesel	10.000
SCHIRLECK - Essais annuels MT - groupes	
Diesel et électro-pompe, alternateur de secours	35.000
	<hr/>
TOTAL	489.000

Gray 10. 6. 55.

Yersey 26. ~~11~~ - 55

Paravand

Port d'Atelier 26. ~~11~~ - 55

Vaine

Vesoul Tge | 19. 4. 55

Villoux 13. 6. 55

Vesoul 18. 4. 55

Louans les Forges

2964
2162
8024

S.N.C.F. - EST

MT 22 d 2.03.01

MT/E.MIO.JI3/N° 3621
34 b II3-901

PARIS, le 9 Décembre 1954

3 annexes

Monsieur le Chef du Service
de la Voie et des Bâtiments (3 ex.)

MT 22 a
30.01

OBJET : Réduction des points d'eau d'alimentation des locomotives.

En 1952 il a été décidé, dans un but d'économie, de cadenasser les grues de différentes installations hydrauliques non indispensables en service commercial.

J'ai demandé dernièrement à mes services locaux de réexaminer, d'entente avec vos Arrondissements, la situation de chacune de ces installations et, compte tenu de leur utilité depuis le cadenassage des grues, de me faire connaître :

- 1°) Celles pour lesquelles il y a lieu de maintenir le statu-quo.
- 2°) Celles qui peuvent être mises en sommeil et pour lesquelles des dispositions sont à prendre en vue d'un arrêt prolongé.
- 3°) Celles qui peuvent être supprimées définitivement après accord de l'Autorité Militaire.

Ci-joint les propositions qui m'ont été adressées et auxquelles, sauf objection de votre part, je suis d'avis de donner suite. Je vous demanderais de bien vouloir informer l'Autorité Militaire des suppressions envisagées.

Le Chef du Service
du Matériel et de la Traction
signé: DELON

Pour projet :
PARIS, le 4 Décembre 1954
L'Ingénieur en Chef
Chef de la Division
de l'Entretien des Engins Moteurs
signé: JOUVELET

Le Chef de la Division
de la Traction
signé: MERLIN

COPIE à Monsieur le Chef de la Division de la Traction
à tous les TRA, ML, et MT3
à titre d'information,
PARIS, le 10 Décembre 1954

L'Ingénieur en Chef
Chef de la Division
de l'Entretien des Engins Moteurs
signé: JOUVELET

ANNEXE 1

Alimentations hydrauliques dont les grues sont à maintenir cadennassées.

TRA2 - { Charmont - Mesgrigny - Méry - Jessains - Bricon - Andilly -
{ Rolampont - Jussey - Vaillant .

Les A.H. des localités soulignées ne sont pas nécessaires pour le service commercial actuel et pourraient être mises en sommeil ou supprimées si elles n'assuraient pas les besoins en eau des Services EX et EVB.

ANNEXE 2

Alimentations hydrauliques à mettre en sommeil et susceptibles d'être remises en service en cas de nécessité.

Villagusien - susceptible d'être remise en service en cas de manque d'eau à Chalindrey.

Vitrey - susceptible d'être remise en service en cas de manque d'eau à Bourbonne-les-Bains.

ANNEXE 3

Alimentations hydrauliques n'étant plus nécessaires aux besoins de la Traction et dont la suppression complète ou partielle peut être envisagée.

TRA2 - (Vignory - Suppression pure et simple.

TRA2 - t6.PI Monsieur le Chef de dépôt à TROYES
CHAUMONT
CHALINDREY
VESOUL

A titre d'information.
Toute modification à cette situation devrait faire l'objet d'une proposition motivée.

VESOUL, le 7 Janvier 1954
Le Chef d'Arrondissement,



M. Dumont
9
Jussey
b
Amy

AUTORAILS DE DIETRICH XD 1000-2000-3700

VISITE PERIODIQUE DE 1000Kms. périodicité 1000Kms ± 150Kms.

Numéros des bons de travail et des opérations		Code d'imputation comptable	Nature des opérations
BON N° 1	I	20 510 (1)	(La visite est effectuée en principe par le personnel de conduite)
			<p>VISITE :</p> <p><u>Moteurs en marche :</u> Recherche des anomalies de fonctionnement: bruits, vibrations, fuites, odeurs, fumées. Recherche des fuites: culasses, portes de visite, joints divers, circuits gasoil, eau, huile, gaz, démontage et remontage couvercle des culbuteurs pour vérification du fonctionnement et du graissage de la culbuterie.</p> <p><u>Moteurs à l'arrêt :</u> Vérification de la tension de la batterie, de la fixation de la génératrice, du démarreur, des connexions. " de l'état de l'entraînement de la pompe d'injection, de l'étanchéité des cylindres d'accélération. " de l'état et de la tension des courroies, de l'état de la commande de l'indicateur de vitesse. " de la température des boîtes de roues, de l'état de la suspension. " de l'état des sablières et des flexibles de descente. " des attelages, des tamponnements. " de la fixation de la brosse de contact et de l'état du câble. " de la fixation et de l'étanchéité: du réfrigérant d'huile, du radiateur d'eau, du moteur. " de la fixation du compresseur, du filtre d'aspiration. Etat de l'entraînement. Fixation du réfrigérant d'air. Garnissage d'antigel s'il y a lieu. " de la fixation, de l'étanchéité de la température des boîtes de vitesses, des ponts moteurs, visite de leurs organes de commande.</p> <p>Visite des embrayages et de leurs organes de commande. " des arbres de transmission des joints de cardan, des jambes de force. " des essieux, des organes de freinage, réglage de la timonerie. (éventuellement)</p> <p>Vérification de la fixation et de l'état des câbles, chaînes, poulies, pignons de renvoi. " de la fixation et de l'étanchéité des circuits d'air, d'eau, de combustible, robinets valves diverses.</p> <p>Recherche des cassures et des rivets ébranlés au caissonnement des bogies. (angle - bogie - échancrure - boîtes)</p> <p>Purge des réservoirs d'air, canalisations, poches de vidange, déshuileurs. Essai en pression des tuyauteries flexibles.</p>
	III	<p><u>Mise en stationnement de l'autorail :</u> Desserrer les pointeaux décompresseurs des moteurs par stationnement minimum (6 h. hiver (8 h. été) Serrer le frein à main - Vérifier son fonctionnement, caler s'il y a lieu. Ouvrir l'interrupteur général. En hiver, prendre les mesures prescrites contre la gelée et doser l'antigel. Vérification du cadénassage et du plombage de l'armoire à outillage.</p>	
BON N° 2	IV	<p><u>GRAISSAGE :</u> Vérifier l'état de l'huile de graissage et le niveau à la jauge des : - moteurs, pompes d'injection, boîtes de vitesses, ponts moteurs, compresseurs. Compléter si nécessaire. (Le complément d'huile du moteur n'est à faire que si le niveau tombe au-dessous du <u>niveau normal N</u> de la jauge, le complément sera fait à ce niveau seulement). Graisser modérément s'il y a lieu les articulations diverses, les butées et commandes d'embrayage. " la commande d'entraînement des indicateurs de vitesse, les vis des tendeurs d'attelage, les glissières de boîtes d'essieux et de traverses danseuses, la suspension, les poulies et renvois, les pompes à eau des moteurs BXDS à garniture en corde suifée.</p>	
BON N° 3	VI	<p><u>ESSAI DES FREINS ET DES SABLIERES :</u> Conformément aux prescriptions de l'I.G. NT n° 1 du 10 mars 1939 (Cette opération est effectuée en principe avant départ). Garnir d'antigel le dispositif antigel du frein (s'il en existe).</p> <p><u>PRESCRIPTIONS RELATIVES AU GEL OU A L'HIVERNAGE DES AUTORAILS :</u> Application des consignes prescrites.</p>	
			(1) Si le travail est exécuté par des ouvriers sédentaires en équipe ou non: (20511).
VISITES EN TEMPS (V. E. T.)			
		Périodicité	Nature des opérations
1 T	20 511	7 jours	Graissage de la partie supérieure de l'arbre moteur et de la commande de l'indicateur de vitesse.
2 T	154	(+ 1 jour)	Visite de l'indicateur de vitesse.
3 T	"	15 jours (+ 1 jour)	Visite de l'indicateur de vitesse. Dispositif d'enregistrement de la vigilance.
4 T	"	1 mois (+ 0 jour)	Vérification de l'isolement de la canalisation électrique, de la hauteur et du graissage de la brosse. Essais simplifiés de déclenchement (suivant I.S. NT 52 b n° 2).
5 T	"	2 mois (+ 0 jour)	Visite complète de l'indicateur de vitesse (Opération 21 de la N.T. 52 c n° 17).
<p>NOTA: Les visites périodiques peuvent être effectuées avec une périodicité inférieure à celle prévue de façon à les faire concorder avec une rentrée au dépôt, une visite ou une P.E.</p>			
Modifications			
A	17-9-55		
B	26-12-55		
			01-AC-298
			JANVIER 1955

AUTORAILS DE DIETRICH XD3000

VISITE PERIODIQUE DE 1000Kms.

périodicité : 1000Kms. ±150Kms.

Numéros des bons de travail et des opérations	Code d'imputation comptable	Nature des opérations
BCN N° 1	I 20 510 (1)	(La visite est effectuée en principe par le personnel de conduite) VISITE : <u>Moteurs en marche :</u> Recherche des anomalies de fonctionnement: bruits, vibrations, fuites, odeurs, fumées. Recherche des fuites: culasses, portes de visite, joints divers, circuits gasoil, eau, huile, gaz. <u>Vérification des indications et du fonctionnement des organes de sécurité, de contrôle et de l'éclairage.</u> <u>Moteurs à l'arrêt :</u> Vérification de la tension de la batterie, de la fixation de la génératrice, du démarreur et de leurs connexions. " de la fixation et de l'état de l'entraînement de la pompe d'injection, de l'étanchéité du cylindre d'accélération. " de l'état des circlips et des clavettes des soupapes. " de l'état et de la tension des courroies, de l'état de la commande des indicateurs de vitesse. " de la température des boîtes de roues, de l'état de la suspension. " de l'état des sablières et des flexibles de descente, des flexibles d'air. " des attelages, des tamponnements. " de la fixation de la brosse de contact et de l'état du câble. " de la fixation et de l'étanchéité du réfrigérant d'huile, du radiateur d'eau, du moteur. " de la fixation du compresseur, du filtre d'aspiration. Etat de l'entraînement et du tuyau de refoulement. " de la fixation, de l'étanchéité et de la température de la boîte de vitesses, des ponts moteurs et visite de leurs organes de commande. Visite de l'embrayage et des organes de commande. " des arbres de transmission des joints de cardan, des jambes de force. " des essieux et des roues, des organes de freinage, réglage de la timonerie. Vérification de la fixation et de l'état des câbles, chaînes, poulies, pignons de renvoi. " de la fixation et de l'étanchéité des circuits d'air, d'eau, de combustible, robinets valves diverses. " du fonctionnement des pompes de relevage et des pompes Japy. Purge des réservoirs d'air, canalisations, poches de vidange, déshuileurs, réfrigérant d'air du compresseur. Visite rapide des diverses parties du châssis, des bogies et du dessous de la caisse et des amortisseurs Mondaille. Visite sommaire de la fixation et de l'état apparent des organes sous la caisse. Recherche des cassures et des rivets ébranlés au caissonnement des bogies. Vérification de l'état de l'aménagement intérieur. Vérification du bon état des durites et colliers de circulation d'eau entre bogie et caisse. III " <u>Mise en stationnement de l'autorail :</u> Desserrer les pointeaux décompresseurs des moteurs (suivant saison). Serrer le frein à main. Vérifier son fonctionnement.caler s'il y a lieu. Ouvrir l'interrupteur général. En hiver, prendre les mesures prescrites contre la gelée. Vérification du cadenassage et du plombage de l'armoire à outillage. BCN N° 2 IV " <u>GRAISSAGE :</u> Vérifier l'état de l'huile de graissage et le niveau à la jauge: du moteur, de la pompe d'injection, de la boîte de vitesses, des ponts moteurs, du compresseur. Compléter si nécessaire. Le complément d'huile du moteur n'est à faire que si le niveau tombe au dessous du niveau normal N de la jauge, le complément sera fait à ce niveau seulement. V " Chercher à déceler la présence possible d'eau dans le carter du moteur par examen de la jauge. Graisser modérément les articulations diverses, la commande d'entraînement de l'indicateur de vitesses, les vis des tendeurs d'attelage, les glissières de boîtes d'essieux et les traverses danseuses, la suspension, les poulies et renvois. Tourner 4 à 5 fois la poignée des filtres racleurs d'huile. BCN N° 3 VI " <u>ESSAI DES FREINS ET DES SABLIERES :</u> Conformément aux prescriptions de l'I.G. MT Sous-série Construction et Entretien n° 1 du 10 mars 1939 (Cette opération est effectuée en principe avant départ). BCN N° 4 VII " <u>EN PERIODE D'HIVER :</u> Vérifier la densité du mélange anti-congelant des circuits de refroidissement et de chauffage. Vérifier l'étanchéité du circuit de chauffage. Purger les circuits. VIII 42 110 Visite des clavetages des soupapes et des circlips. Etat. Ruptures. Remplacements à demander à l'atelier le cas échéant (par CBRO). 42 053 <u>PRESCRIPTIONS RELATIVES AU GEL OU A L'HIVERNAGE DES AUTORAILS :</u> Application des consignes prescrites. (1) Si le travail est exécuté par des ouvriers sédentaires en équipe ou non: 20.511.
VISITES EN TEMPS (V.E.T.)		
		01-AC-300
		Nature des opérations
1 T	20 511	7 jours (+ 1 jour) Graissage de la partie supérieure de l'arbre moteur et de la commande de l'indicateur de vitesse
2 T	154	" Visite de l'indicateur de vitesse
3 T	"	15 jours (+ 3 jours) Visite de l'indicateur de vitesse. Dispositif d'enregistrement de la vigilance.
4 T	"	1 mois (+ 0 jour) Vérification de l'isolement de la canalisation électrique, de la hauteur et du graissage de la brosse. Essais simplifiés de déclenchement (suivant I.S. MT 52 b n° 2).
5 T	"	2 mois (+ 0 jour) Visite complète de l'indicateur de vitesse (Opération 21 de la N.T. 52 c n° 17).
Modifications		
A	17.9.55	
B	26.12.55	
		NOTA: Les visites périodiques peuvent être effectuées avec une périodicité inférieure à celle prévue de façon à les faire concorder avec une rentrée au dépôt, une visite ou une P.E.
		JANVIER 1955 SNCF - RT. MT - 56381C